MADAME DE LONGUEVILLE PROTECTRICE DE PORT-ROYAL ET DES JANSENISTES

par Emile JACQUES

C'est un destin singulier que celui d'Anne-Geneviève de Bourbon, princesse du sang, duchesse de Longueville, née dans une prison, le donjon de Vincennes, en 1619, décédée à Paris en 1679, aux portes d'un couvent de Carmélites. Entre ces deux dates se déroule une période des plus troublées de l'histoire de la France et aussi de l'Europe. C'est sur un fond de guerres civiles et de conflits internationaux, de misère collective et d'héroïsme individuel que s'est écoulée la vie de cette grande dame, actrice et non pas simple spectatrice de ces événements. Mais à la différence de beaucoup de ses contemporains et, en particulier, de ses frères les princes de Condé et de Conti, elle eut le privilège, disons même la grâce, de vivre et de ressentir les épisodes de cette période comme les étapes d'un drame intérieur. Le biographe ne peut donc retracer convenablement la vie de Mme de Longueville sans approfondir l'histoire de son âme. D'autre part, sans une telle analyse, les relations de cette princesse avec Port-Royal resteraient incompréhensibles. Dans cet ordre d'idées, on pourrait s'inspirer, en la complétant, d'une maxime de La Rochefoucauld : « Les hommes et les affaires, écrivait-il, ont leur point de perspective; il y en a qu'il faut voir de près pour en bien juger, et d'autres dont on ne juge jamais si bien que quand on en est bien éloigné (1). » Il est aussi des hommes, pourrait-on dire, dont on connaît à peu près tout par leur activité extérieure, et d'autres

que l'on ne peut apprécier équitablement qu'en examinant bien leur vie intérieure.

Celle-ci, chez la jeune Anne de Bourbon-Condé, avait paru riche de promesses au temps où elle suivait les sages conseils des Carmélites du faubourg Saint-Jacques, à Paris. Leur exemple, hélas, ne put prévaloir contre les séductions du monde : Anne fut mariée en 1642 à un dignitaire âgé, veuf pour le surplus, Henri d'Orléans, duc de Longueville, gouverneur de la Normandie, dont le cardinal de Retz dira qu'il était « un homme médiocre » (2). Pour se distraire de la compagnie de ce vieux mari et de la fille de ce dernier, Mlle de Longueville, qui la supportait mal (3), la jeune femme se laissa emporter dans un tourbillon de plaisirs et d'intrigues. Au sein d'une société — la Cour, la haute noblesse, l'hôtel de Rambouillet... — où se conjuguaient, dans un parallélisme qui nous stupéfie, la galanterie, le raffinement, le libertinage, une certaine religiosité et pas mal de brutalité, elle connut l'ivresse d'être belle, intelligente et adulée (4). N'était-elle pas Mandane, l'héroïne du *Grand Cyrus* (5) ? L'orgueil et l'ambition, qui avaient animé ses ascendants, lui inspirèrent, comme aussi à ses frères, le « Grand Condé » et le prince de Conti, des actions qui firent d'eux, d'abord, les héros de la Fronde, et finalement, les aventuriers d'une cause perdue et discréditée.

Reportons-nous à l'année 1653. La Fronde des Princes avait reçu le coup de grâce tout au début d'août, lorsque les troupes du roi étaient entrées à Bordeaux, dernier refuge des insurgés (6). Conti s'était séparé de Mme de Longueville et avait fait sa soumission. Condé s'était retiré en Flandre, auprès de ces Espagnols qu'il avait cependant si durement frappés à Rocroi et à Lens. Ajoutons qu'il était devenu plus sensible à l'ascendant de Mme de Châtillon qu'à celui de sa sœur. Quant au duc de Longueville, désabusé des luttes politiques, dépité de l'inconstance de son épouse, il résidait depuis 1651 dans son gouvernement de Normandie. L'égoïste La Rochefoucauld, qui n'avait récolté que blessures et dommages au cours du soulèvement, avait regagné ses domaines, déçu dans ses ambitions et aigri contre son infidèle amante (7). Le duc de Nemours, qui l'avait supplanté auprès d'elle, n'avait pas tardé à lui préférer Mme de Châtillon, puis était mort en duel en juillet 1652 (8). L'altière duchesse se trouvait ainsi abandonnée à elle-même devant les vainqueurs, le jeune Louis XIV, Mazarin,

le maître du jeu, Anne d'Autriche, qui ne l'aimait pas (9). C'en était donc fini des mouvements populaires et des chevauchées romanesques où elle et ses partisans se prenaient pour des héros de Plutarque, de Corneille ou de *L'Astrée* (10). C'en était fini des projets ambitieux dont se nourrissait son orgueil (11). Ils étaient loin les succès galants qu'elle détournait au profit de sa coterie et de sa politique. Maintenant, elle se trouvait seule et lourdement endettée... Depuis quelques mois déjà, au milieu des querelles du « bourbier bordelais » (12), un sentiment de déréliction, de dégoût de soi et du monde la tourmentait. Dans cet état, faisant retour sur elle-même, elle s'était souvenue plus que jamais des années de son enfance, de la quiétude et de l'équilibre qu'elle avait connus auprès des Carmélites de Paris (13). Les religieuses de cet ordre n'avaient jamais cessé de lui être chères. En 1650, lors du décès de sa seconde fille, bientôt suivi de celui de sa mère, Charlotte-Marguerite de Montmorency, la duchesse, alors réfugiée à Stenay, auprès de Turenne, avait exprimé son chagrin dans des lettres adressées aux religieuses du couvent parisien (14). En août 1651, elle avait fait un bref séjour chez les Carmélites de Bourges (15), mais sans en tirer grand profit moral puisque, peu après, consultée par son frère Condé, elle l'avait excité à déclencher la guerre civile (16). En revanche, en janvier 1653, le signe d'un profond revirement apparut dans une lettre qu'elle adressa de Bordeaux à la prieure des Carmélites du faubourg Saint-Jacques (17) :

Je ne désire rien avec tant d'ardeur présentement que de voir cette guerre ici finie pour aller me jeter avec vous pour le reste de mes jours. Je ne le puis faire qu'après la paix pour le malheur de ma vie qui m'a été donnée seulement pour me faire éprouver ce qu'il y a au monde de plus aigre et de plus dur. Ce qui me fait résoudre à ce que je viens de vous dire est que si j'ai eu des attachements au monde de quelque nature que vous les puissiez imaginer, ils sont rompus et même brisés. Cette nouvelle ne vous sera pas désagréable. Je prétends qu'elle aille à la mère... et à ma sœur Marthe de Jésus, et que pour me donner cette sensibilité pour Dieu que je n'ai pas encore, et sans laquelle je ferais pourtant l'action que je vous ai dite si la paix était faite, vous me fassiez

la grâce de m'écrire souvent et de me conforter dans l'horreur que j'ai pour le siècle. Mandez-moi quels livres vous me conseillez de lire.

Deux jours après, elle écrivait dans le même sens à la mère Marie-Madeleine de Jésus, du même couvent (18). Le 25 mai, toujours de Bordeaux, elle adressait à la Mère Agnès de Jésus-Maria (Judith de Bellefonds) une lettre dans laquelle elle avouait son désarroi et demandait des prières afin qu'elle pût obtenir un véritable goût de la retraite car, disait-elle, « Dieu me refuse ce que je ne désire que pour l'amour de mon repos et non pour la considération de sa grâce » (19).

Quand la résistance de Bordeaux s'était trouvée sur le point de céder, Mme de Longueville résidait chez les Bénédictines de cette ville (20). Elle quitta ce refuge peu avant l'entrée des troupes royales (21), pour se rendre à Plassac, dans un couvent, d'où elle gagna le château de Montreuil-Bellay, propriété de son mari située à la limite du Poitou et de l'Anjou (22) ; elle devait y attendre les instructions de la Cour (23). Malgré quelques visites (son amie Mlle de Vertus, l'abbé Testu, le marquise de Richelieu...) (24), elle ne tarda pas à s'y ennuyer. Dans la suite, elle reçut l'ordre de gagner Nevers (25), mais elle y demeura peu car elle demanda et obtint du roi l'autorisation de se transférer à Moulins, toujours en résidence surveillée (26). Elle y séjourna durant dix mois au couvent de Sainte-Marie, auprès de sa tante, Marie des Ursins, duchesse de Montmorency, que Théophile de Viau avait chantée jadis sous le nom de Sylvie, et qui n'apparaîtra plus que comme la sœur Marie-Henriette, supérieure des Visitandines (27). Cette noble dame était la veuve d'Henri II de Montmorency, qu'une conspiration avait conduit à l'échafaud en 1632 ; elle avait donc connu le monde et ses épreuves (28). L'atmosphère recueillie du couvent de Moulins, l'affection et les conseils de cette parente, peut-être aussi ceux de Mlle de Vertus (29), contribuèrent à apaiser l'âme de l'ancienne Frondeuse, partagée entre ses souvenirs, ses penchants mal étouffés et une dévotion dont elle discernait les insuffisances (30). C'est là qu'au cours d'une des lectures recommandées par Mme de Montmorency, elle connut un moment privilégié (31) :

Il se tira, dit-elle, *comme un rideau de devant les yeux de mon esprit : tous les charmes de la Vérité rassemblés sous un seul objet, se présentèrent devant moi : la Foi, qui avait demeuré comme morte et ensevelie sous mes passions, se renouvela.*

Dans ces nouvelles dispositions d'esprit, il lui devint plus facile de se réconcilier avec son mari. Grâce à l'entremise de son amie Mlle de Vertus et d'un homme de confiance du duc, le baron de la Croisette, ce fut chose faite vers septembre 1654 (32). Anne de Bourbon réintégra finalement son foyer en Normandie. Au point de vue politique, elle donna à Mazarin des assurances de soumission (33), et fut autorisée à circuler librement dans sa province (34). Elle s'appliqua dès lors à mener une vie exemplaire. Regardant le monde avec mépris, écrit Mme de Motteville, « elle a depuis employé sa vie au service de Dieu, et à faire une très auguste pénitence. Je lui ai ouï dire avec douleur qu'elle ne croyait jamais assez faire, vu ce qu'elle devait à la justice divine, par la part qu'elle avait eue à la guerre civile » (35). De là vient que cette conversion se présente comme un mouvement ascendant.

Le duc de Longueville vécut jusqu'en 1663. De ces dix années subsistent quelques lettres que, de diverses résidences (le château de Trie, celui de Méru, de Caen, de Rouen...) (36), la duchesse adressa à plusieurs religieuses. Sauf sa tante, Mme de Montmorency, celles-ci étaient en majorité des Carmélites du faubourg Saint-Jacques, à Paris, toutes personnes de qualité : son ancienne amie Marthe du Vigean, devenue sœur Marthe de Jésus (37) ; la Mère Marie-Madeleine de Jésus (38), la Mère Agnès de Jésus-Maria (39), la Mère Anne-Marie de Jésus (Mme d'Epernon) (40)... Elle leur disait son regret du passé, ses imperfections pour ce qui était du présent, son mépris du monde, auquel elle restait liée par devoir. Sa vie, écrivait-elle à Mme d'Epernon (la Carmélite), lui paraissait « misérable non parce qu'elle est privée de tout ce qui s'appelle consolation humaine, mais de ce que je fais le mal que je ne veux plus et de ce que je fais pas le bien que je désire passionnément » (41). Elle souhaitait de plus en plus pouvoir se retirer au couvent de la rue Saint-Jacques, dont, avec sa mère, elle était une des bienfaitrices (42). Les considérations d'ordre familial ne semblaient guère devoir la retenir dans cette aspiration. Elle avait eu certes quatre enfants, deux filles et deux garçons ;

mais les deux premières étaient mortes en bas âge ; l'aîné des fils (né en 1646) manifestait des signes de plus en plus inquiétants de déséquilibre mental (43) ; quant au cadet, elle souffrira de sa froideur (44) ; elle ne pouvait d'ailleurs le considérer sans remords, car ce garçon était né en 1649 de sa liaison avec le duc de La Rochefoucauld (45)... Pour ce qui était de ses propres frères, rien non plus ne venait contrarier vraiment son projet d'une vie effacée et pénitente. Le prince de Conti, marié en février 1654 à une nièce de Mazarin, s'était converti sous l'influence de Nicolas Pavillon, évêque d'Aleth, et de l'abbé de Ciron ; il allait mourir d'une façon édifiante en 1666, à la grande tristesse de Mme de Longueville, avec qui il s'était réconcilié (46). Condé, amnistié par le traité des Pyrénées en 1659, pourra reprendre son rang dans le royaume, et se comportera dès lors comme un sujet fidèle, voire comme un courtisan, le plus souvent retiré dans son beau domaine de Chantilly (47). Enfin, aucun souci mondain ne devait retenir la duchesse : certes, elle avait peu à peu retrouvé crédit et considération à la Cour et dans la société (48) ; mais, désabusée, elle n'en usera désormais qu'avec réserve et conformément aux exigences d'une conscience très scrupuleuse (49).

En attendant le moment où, libérée des obligations inhérentes à sa condition d'épouse d'un haut dignitaire du royaume, elle pourrait donner libre cours à son besoin de solitude, Mme de Longueville s'attacha à fortifier en son âme une vie spirituelle encore hésitante. Elle souhaitait en tout premier lieu pouvoir se fier à un directeur de conscience éclairé. La recherche en était d'autant plus difficile qu'au début elle désirait rester en dehors du conflit qui divisait alors le monde ecclésiastique et même les laïcs en deux catégories : les jansénistes et les antijansénistes. Dans l'intervalle de deux ou trois années, elle recourut à plusieurs confesseurs — un Jésuite, un Capucin, puis un Oratorien, curé de sa paroisse — sans en trouver un dont elle pût s'accommoder vraimant (50).

Il est assez étonnant qu'en cette recherche, elle n'ait pas marqué de préférence soutenue pour les Jésuites. En effet, son père avait été fort lié avec ces derniers, au point de s'élever publiquement contre leurs ennemis les jansénistes en s'attaquant, en 1644, à Antoine Arnauld dans des *Remarques chrétiennes et catholi-*

ques sur le livre de la Fréquente Communion (51). D'autre part, sa tante, Mme de Montmorency, avait eu pour directeur de conscience, à Moulins, le P. Claude de Lingendes, prédicateur renommé (52). Son frère, le Grand Condé, avait été formé par les Jésuites et il les estimait (53) ; son autre frère, le prince de Conti, avait aussi étudié chez eux (54). Elle-même avait fréquenté le P. Le Jeune qui, jadis, l'avais exhortée à devenir Carmélite (55). Mais il semble qu'encore adolescente, elle ait été choquée par certains traits de comportement des Jésuites, si bien qu'elle continua d'éprouver de l'antipathie à leur égard (56). Aussi, à la mort de son mari, elle remerciera le P. Bouhours, précepteur que le duc, favorable à la Compagnie, avait choisi pour l'aîné de ses fils; au plus jeune, le seul équilibré, elle donnera des conseillers mieux à son goût, notamment les Oratoriens Du Breuil et de Chévigny (57), ainsi que l'abbé de Bridieu, archidiacre de Beauvais (58).

Quoi qu'il en soit de cette méfiance, c'est dans l'état de perplexité que nous venons de décrire que Mme de Longueville fit la connaissance de M. de Bernières, ou tout au moins qu'elle eut égard à ses conseils.

Charles Maignart de Bernières, né à Rouen en 1616, avait été conseiller au Parlement de Paris et maître des requêtes (59). C'était un grand ami de l'abbaye de Port-Royal, où l'une de ses filles fit profession en 1658 (60). Pendant la Fronde, il s'était dévoué, avec les religieuses de ce monastère et diverses personnes (Guillaume du Gué de Bagnols, Jean Le Nain, les ducs de Luynes et de Liancourt, des parlementaires), à des œuvres de charité qui, devançant les initiatives de saint Vincent de Paul, secoururent les pauvres et les réfugiés multipliés par la guerre civile et le conflit avec l'Espagne (61). Pierre Thomas du Fossé, qui lui était apparenté, le considérait comme « un homme qui vivait véritablement de la foi » (62). Cette piété profonde fit impression sur Mme de Longueville, qui avait rencontré M. de Bernières en Normandie en 1654 ou 1655 (63). « Elle chercha dans cette personne, dit Nicolas Fontaine (64), tout ce qu'elle put trouver de meilleur pour la conduire... » De plus, elle le chargea de visiter les paroisses qui étaient de sa dépendance, et de lui rendre compte de la conduite du clergé et des besoin des pauvres, tâche dont il s'acquitta avec un soin admirable (65).

C'est sur la recommandation de cet homme de bien que, le 5 septembre 1659 (ou 1660 ?), Mme de Longueville, alors au château de Trie, adressa à la Mère Angélique de Sainte-Madeleine, née Arnauld, la réformatrice de Port-Royal, une lettre dans laquelle elle lui exprimait sa vénération et sollicitait le secours de ses prières et de son amitié (66). La religieuse, confuse de se voir ainsi honorée, répondit en félicitant respectueusement sa correspondante du « renouvellement de sa piété », et en l'assurant de son assistance spirituelle et de celle de ses compagnes (67).

Au début de sa lettre, la duchesse avait écrit : « Quoique j'aie eu toute ma vie une estime toute particulière pour votre vertu et pour vos mérites, j'avoue... » Cet éloge de la Mère Angélique implique que Mme de Longueville était informée de la situation des religieuses de Port-Royal et de leurs familiers. Le contraire eût été étonnant, mais sans doute commença-t-elle par une connaissance superficielle, communiquée par d'autres religieuses, ses amies les Carmélites, elles aussi établies au faubourg Saint-Jacques. Sa curiosité étant éveillée, elle avait parfois rendu visite à l'abbaye de Port-Royal avant la Fronde (68). En 1652 (ou 1653), dans une lettre adressée à Mme de Sablé, elle avait exprimé « la constance de son affection » à l'égard du monastère (69). En 1657, la Mère Angélique pouvait signaler à une de ses correspondantes que cette grande dame faisait à ce monastère l'honneur et la charité de l'aimer (70). La duchesse se trouvait ainsi partager les sentiments de sa fidèle amie la marquise de Sablé, son aînée de vingt ans, qui occupait, depuis 1656, une maison bâtie à son usage dans l'enceinte de Port-Royal de Paris (71). D'autre part, pour être renseignée sérieusement au sujet de cette communauté et pour se rapprocher d'elle, Mme de Longueville pouvait compter non seulement sur M. de Bernières (72) mais encore sur un ami de ce dernier et d'Antoine Arnauld, Claude Taignier, docteur en théologie, qui fut en correspondance avec elle dès avant février 1658 (73)... Enfin, nous le verrons bientôt, certains faits prouvent que Mme de Longueville prit assez tôt position en faveur des Jansénistes.

On ne s'étonnera donc pas de la voir accueillir avec sympathie le nouveau directeur de conscience que lui proposèrent ceux de ses amis (M. de Bernières, Mlle de Vertus, Mme de Sablé...) (74) qui fréquentaient Port-Royal. C'était Antoine Singlin,

prêtre vertueux et de grand jugement, d'un caractère humble et doux, peu éloquent et néanmoins convaincant, mais surtout très doué pour la conduite des âmes (75). Ces qualités lui avaient mérité l'estime de Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, et celle des religieuses de Port-Royal, dont il était devenu le supérieur et le confesseur ; il l'était en particulier de la Mère Angélique (76). Mais on était en 1661 : la situation de ceux que l'on qualifiait de jansénistes ne cessait d'empirer. Au printemps de cette année, Singlin avait fait l'objet d'une mesure d'exil, prononcée par une lettre de cachet ; il s'y était soustrait en se retirant dans la clandestinité. Aussi avait-il hésité à se charger de la conduite de Mme de Longueville ; il avait d'ailleurs hésité tout autant, antérieurement, à rendre le même service à Mme de Guéméné et à Mme de Sablé. Mais le souvenir de la rencontre du Christ et de la Samaritaine emporta sa décision (77). Il s'appliqua à cette nouvelle mission avec beaucoup de psychologie et de sollicitude, insistant moins sur les exercices et les mortifications corporelles que sur l'obligation de remplir sérieusement les devoirs d'état d'une mère de famille et d'une dame de haute conditoin (78). C'est des débuts de cette direction (de la fin de novembre 1661 aux premiers jours de janvier 1662) que datent l'examen de conscience, la confession générale et la retraite dont Mme de Longueville elle-même a rédigé un émouvant compte rendu, publié dans le *Supplément au Nécrologe* de Lefebvre de Saint-Marc (79).

Au commencement de ma retraite, écrit-elle, *j'ai été un peu effrayée d'entrer dans une voie plus étroite, mais néanmoins, j'ai senti un certain soutien intérieur, qui m'a imprimé le contraire du découragement... Il me semble... depuis que je me suis mise sous la conduite de M. Singlin, que je suis proprement à cette place que je cherchais, c'est-à-dire à la vraie entrée du chemin de la vie chrétienne, à l'entour duquel j'ai été jusques ici. Il me paraît donc que je n'ai plus qu'à marcher sous l'obéissance, à laquelle je me suis engagée...*

Cette obéissance, cette persévérance dans ses efforts pour refréner son défaut dominant, l'orgueil, et pour se rapprocher de la perfection chrétienne, Mme de Longueville s'y tiendra jusqu'à

sa mort ; depuis ce temps-là, écrit Arnauld (80), elle n'a plus tourné la tête en arrière. Elle se soumit d'abord à la direction de Singlin, puis, celui-ci étant décédé en 1664 (81), à la conduite du nouveau confesseur de Port-Royal, Isaac Le Maistre de Sacy (82), ou du curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, Louis Marcel, autre ami du monastère (83), le choix de l'un ou de l'autre dépendant de sa résidence. Elle bénéficia en outre des conseils d'Antoine Arnauld (84), de l'abbé de Hautefontaine, Guillaume Le Roy (85), ainsi que de certains prélats, particulièrement l'évêque d'Alet, Nicolas Pavillon (86), et aussi celui de Grenoble, Etienne Le Camus (87), et celui de Vence, Antoine Godeau (88).

On ne peut trouver meilleure preuve de la sincérité et de la profondeur de cette conversion que le changement d'attitude de M. de Longueville à l'égard de son épouse ; il s'était d'abord méfié de ce qu'il considérait comme un engouement passager. « Mais, dit Fontaine, lorsqu'il vit sa persévérance, la gravité de ses actions, l'uniformité de sa vie, il commença tout de bon à changer de sentiment à son égard. Ses indifférences passèrent en admiration, et ses mépris firent place à ses respects (89). »

Par sa vénération pour la Mère Angélique, à qui elle avait rendu visite au printemps de 1661 (90), mais qui mourut peu après, par ses directeurs de conscience, par ses amies la marquise de Sablé et Mlle de Vertus (autre dirigée de M. Singlin), voire par son médecin Denis Dodart (91), et par le chef de son conseil, Jean Le Nain (92), Mme de Longueville fut amenée à se rapprocher de plus en plus du commun foyer de leur vie spirituelle, l'abbaye de Port-Royal, et à se soucier des persécutions que subissait celle-ci (93). C'est le moment aussi où elle fit la connaissance du duc de Roannez et de l'abbé de Ciron (94). D'autre part, la mort de son mari, survenue en 1663, l'amena à quitter Rouen et à se fixer à Paris, en l'ancien hôtel d'Epernon, rue Saint-Thomas-du-Louvre (95), où viendra demeurer aussi Mlle de Vertus. Ce déménagement facilita ses relations non seulement avec ses chères Carmélites (auprès de qui elle loua une résidence) (96), mais encore avec les religieuses de Port-Royal, particulièrement avec la Mère Agnès de Saint-Paul Arnauld, sœur de la défunte Mère Angélique (97).

On peut se demander si les égards que ces dernières et leurs familiers témoignaient à la duchesse furent inspirés par de pures

préoccupations morales. Certes, on ne peut sous-estimer ici le mouvement d'une charité sincère, mais il est probable qu'il se doubla d'un autre mobile, l'espoir de trouver une protection dont le monastère avait grand besoin à ce moment, une protection à laquelle, de leur côté, les Carmélites recouraient parfois (98).

Au cours de difficultés antérieures, l'abbaye avait pu compter sur divers appuis : celui de certains parlementaires (99), de plusieurs personnalités, tels l'avocat général Jérôme Bignon (100) ou Robert Arnauld d'Andilly (101), voire de membres de la noblesse : Marie de Gonzague, reine de Pologne (102), la princesse de Guéméné (103), la marquise d'Aumont (104), la marquise de Sablé (105), les ducs de Luynes (106) et de Liancourt (107), ainsi que leurs épouses... Mais les événements de la Fronde ou certains épisodes particuliers (telles les difficultés créées à M. de Liancourt par le clergé de Saint-Sulpice) avaient réduit l'influence de plusieurs de ces sympathisants. L'aide de la duchesse pouvait devenir précieuse : conseillée par Antoine Singlin, elle reprenait dans le monde, de la manière la plus digne, la place qui lui revenait ; d'autre part, restée princesse de sang (108), elle allait retrouver son rang à la Cour (109), surtout lorsque son frère, le prince de Condé, amnistié par l'effet du traité des Pyrénées, aura été réadmis dans l'entourage de Louis XIV, en février 1660 (110).

En peu de temps, les relations de Mme de Longueville avec Port-Royal et les familiers de ce monastère prirent une nouvelle tournure. Au souci de sa vie intérieure, sur lequel nous avons insisté jusqu'à présent, elle se trouva amenée à joindre des préoccupations de politique religieuse. Victor Cousin s'est interrogé à juste titre à ce sujet :

On se demande, écrit-il (111), *comment madame de Longueville, ... qui appartenait naturellement à la famille de sainte Thérèse, qui avait désiré être carmélite, qui regrette sans cesse de ne pas l'être, qui avait un appartement dans la pieuse maison et y passait sa vie, qui voulut y reposer auprès de sa mère ; comment elle, enfin, la femme du monde la moins propre et la moins portée à des discussions d'école, s'est éprise tout à coup d'un système de théologie, et, encore mal remise des orages de sa jeunesse, a été chercher d'autres orages et comme entrepris une nouvelle guerre contre la cour. C'est que, dans madame de Longueville, à côté de*

l'angélique douceur que le témoignage unanime de tous les contemporains lui attribue, il y avait un fond de fierté qui lui rendait odieuse toute tyrannie et l'inclinait du côté des opprimés ; c'est que Port-Royal avait auprès d'elle l'attrait d'une cause persécutée ; c'est que l'instinct et le goût du grand, qui jamais n'abandonnèrent la sœur de Condé, trouvaient là les plus dignes objets, une doctrine qui, fondant la sublimité de ses maximes sur le néant de la vie humaine, permettait d'unir, en toute sécurité de conscience, l'orgueil de l'élu, sauvé par la grâce, à la plus profonde humilité de la personne, surtout des esprits et des cœurs tels qu'elle n'en avait pas encore rencontré, d'une force, d'une candeur, d'une intrépidité incomparables...

Ainsi donc, dit Cousin, elle « fit deux parts de son âme et de sa vie, l'une aux Carmélites, l'autre à Port-Royal, demeurant, en se divisant ainsi, dans la vérité de sa nature, humble et fière, douce et intrépide (112) ». A cela nous ajouterons un autre trait particulier de son caractère: elle passait, disait-on, par des alternances de langueur, voire de paresse, et de vivacité (113). Elle-même s'est justifiée à ce propos, et s'est défendue de présenter un double visage, en expliquant son attitude par une forme personnelle de sensibilité : « Car j'étais morte, comme la mort, écrivait-elle en 1662, à tout ce qui n'était pas dans ma tête, et toute vivante aux moindres parcelles des choses qui me touchaient. J'ai toujours le diminutif de cette humeur... (114). »

C'est donc d'un réveil de ses facultés actives qu'allaient bénéficier ses nouveaux amis, les prétendus Jansénistes. Mais au fait, étaient-ils si nouveaux que cela ? Il semble que ses sympathies à leur égard se soient manifestées assez tôt, bien avant le moment où elle se mit à entretenir des relations privilégiées avec l'abbaye de Port-Royal.

Ainsi, d'après le P. Rapin, la jeune Mme de Longueville avait pris plaisir à lire *La Fréquente Communion,* d'Antoine Arnauld, parue en 1643 (115), et elle s'était moquée du livre que son père, le prince Henri de Condé, avait composé en 1644 contre ce volume. De plus, elle avait été du nombre de ceux dont Arnauld prit l'avis dans les difficultés qu'il rencontra aussitôt après la publication de cet ouvrage (116).

Vers la même époque, elle avait assidûment suivi les sermons

du P. Desmares, Oratorien proche des disciples de saint Augustin (117). Elle fréquentait un de leurs amis, l'archevêque de Sens, M. de Gondrin, bien que, selon certains, ce fût un personnage taré (118). Il se peut aussi qu'à Bordeaux, pendant la Fronde, elle ait été en relations avec certains Jansénistes (119). Toujours d'après le P. Rapin, en 1653, « elle apprit avec douleur la condamnation des cinq propositions comme la destruction du parti qui pouvait être à sa bienséance dans un temps où elle voyait finir son crédit par la fin de la guerre » (120). Cependant, ce Jésuite reconnaît que, pendant le court séjour qu'elle fit à Paris avant de se réconcilier avec son mari, la duchesse « ne s'était point encore déclarée pour le Port-Royal, et elle n'avait aucun commerce qui parût avec les sectateurs de la nouvelle doctrine, sur quoi elle prenait grand soin de se ménager » (121). Mais c'est à Rouen et en Normandie qu'elle commença à prendre plus ouvertement parti pour les Jansénistes. Antoine Arnauld, a-t-on prétendu, lui aurait rendu visite en cachette en cette ville et au château de Trie (122), où vinrent aussi l'abbé de La Vergne (123) et d'autres partisans du jansénisme ; ceux-ci lui envoyaient les *Provinciales* dès leur publication, à quoi venaient s'ajouter les lettres de Mlle de Vertus, récemment gagnée par l'abbé de Lalane (124). En 1657, le doyen de Senlis, Des Lions, enregistrait dans son journal des propos suivant lesquels Mme de Longueville était gouvernée au spirituel par l'abbé de Ciron, de tendance janséniste ; on ajoutait qu'un Capucin de Coulommiers faisait à la duchesse la réputation d'introduire le jansénisme, et qu'elle avait dû le mettre à la raison (125).

Même si certaines de ces assertions sont difficiles à vérifier, d'autres faits sont suffisamment révélateurs. Le 4 mai 1657, en présence de Mazarin, l'archevêque de Toulouse, Pierre de Marca, avait reproché l'archevêque de Rouen, François de Harlay de Champvallon, d'avoir cédé aux instances de Mme de Longueville en s'employant pour un accommodement favorable aux disciples de saint Augustin (126). Par ailleurs, en février 1658, la duchesse avait appuyé d'une lettre de sa main une requête présentée à M. de Harlay par les curés de Rouen, dressés, comme ceux de Paris, contre les Jésuites, en particulier contre le P. Brisacier, recteur du Collège de la Compagnie à Rouen, et contre l'*Apologie des Casuistes*, du P. Pirot (127).

En signalant à Claude Taignier son intervention en cette dernière occurrence et le succès qu'elle en espérait, elle écrivait le 14 février 1658 :

Priez Dieu que l'indignité qui est en moi pour soutenir une cause si sainte ne nuise pas à l'œuvre de Dieu... Priez donc Notre Seigneur... que je m'humilie d'être si peu digne d'être du bon parti, lorsque tant d'autres qui ne l'ont pas tant offensé que moi sont du mauvais ; que je ne me répande point trop sur la victoire que J.-C. va remporter ; mais qu'au lieu de cela, je recoure à lui pour le supplier d'achever son œuvre, et de me préserver de me l'approprier à cause du zèle qu'il m'a donné pour cette cause, que je le supplie de me faire regarder comme la sienne et non comme la mienne (128).

C'est Claude Taignier qui, d'entre les amis de Port-Royal, avait à ce moment « le plus d'habitude avec Mme de Longueville » ; d'après un écrit d'Arnauld daté de 1660, il l'avait engagée « à donner quelque protection aux disciples de saint Augustin », notamment à Martin de Barcos, qu'il avait tâché de servir auprès d'elle » (129).

Pour promouvoir la cause qu'elle avait embrassée, la duchesse usa de ses relations et de ses talents. Elle gagna à ses vues certains évêques, tels celui d'Olonne, venu prêcher à Rouen (130), et celui de Laon, César d'Estrées (131). En revanche, celui de Rouen, M. de Harlay, qui songeait à sa carrière et voulait se concilier la faveur d'Anne d'Autriche et du roi (132), craignit de s'être trop avancé et prit ses distances à l'égard de Mme de Longueville, dont l'ascendant s'exerçait non seulement sur certains de ses curés de Rouen, mais encore sur un de ses grands vicaires, Le Cornier de Sainte-Hélène, et, par l'intermédiaire de ce dernier, sur les Ursulines de cette ville (133). Sans doute avait-il eu connaissance de certains propos de la première dame d'honneur d'Anne d'Autriche, la marquise de Senecey, qui faisait partager à la reine-mère sa haine des Jansénistes (134) et que Fléchier appelait « la sibylle des molinistes contre Port-Royal » (135) : après le retour de Condé à la Cour, rapporte Hermant (136), cette marquise blâmait la permission donnée à Mme de Longueville de rentrer à Paris, et « ne cessait de dire que tout allait être ruiné, et

que l'on serait bientôt contraint de céder la place à cette sœur d'un premier prince du sang et de s'enfuir parce qu'elle ne manquerait pas d'établir en peu de jours le jansénisme dans l'hôtel de Longueville »... Ainsi donc, ce prélat s'efforça de donner des preuves de son zèle. En 1660, il contribua fortement à la condamnation de la traduction française du Missel, que l'abbé de Voisin avait composée pour plaire au prince et à la princesse de Conti, et surtout à Mme de Longueville (137). D'autre part, avant la mi-juillet 1660, il vint trouver la duchesse et, « parlant en prophète », il lui reprocha de s'être engagée depuis quelques années dans le parti des Jansénistes ; il lui demanda même compte de sa foi, particulièrement en ce qui concernait les cinq propositions ; elle se retrancha derrière la distinction du fait et du droit, et, au terme d'une discussion où elle dut se défendre contre ses propres larmes, elle le pria de lui laisser le repos que méritaient l'intégrité de sa croyance et l'orthodoxie de ses relations (138).

Parmi ces dernières, les Messieurs de Port-Royal occupaient une place de plus en plus importante. On le constate par le soin qu'ils mettaient à éclairer cette grande dame, vers la fin de 1660, soit dans ses convictions en face des problèmes contemporains (c'était l'objet de l'*Ecrit pour Madame de Longueville,* de Martin de Barcos, sans doute promis par Singlin, mais qui, critiqué par Pascal et Arnauld, ne fut pas remis à sa destinataire) (139), soit dans son action auprès de la Cour (c'est à une telle intervention que se rapportait un « Extrait pour Madame de Longueville de ce qu'on pourrait dire au Roi pour Messieurs de Port-Royal », document rédigé au début de 1660 (140). Une autre preuve de la sympathie qu'elle leur portait nous est donnée par la générosité avec laquelle elle offrira un asile à certains d'entre eux, soit dans son château de Méru, soit en son hôtel de Paris (141).

Pour ce qui est des relations féminines de la duchesse, capables de la rapprocher de Port-Royal, nous avons déjà cité Mme de Sablé (142), sans doute la plus ancienne, et Mlle de Vertus, qui fut sa « dame de compagnie, en très grand » (143), en même temps qu'une confidente dévouée. Nous pouvons leur ajouter sa belle-sœur, la princesse de Conti, Mme de Liancourt et aussi, mais avec quelques réserves, une convertie, Mme de Saint-Loup (144).

On connaît les difficultés que les disciples de saint Augustin rencontrèrent durant cette période. En vue d'une meilleur exécu-

tion des bulles pontificales de 1642 (*In eminenti*), 1653 (*Cum occasione*) et 1656 (*Ad sanctam*) avait de nouveau été imposée, à la hiérarchie ecclésiastique française, l'obligation de signer le formulaire antijanséniste. Les réfractaires se voyaient menacés de mesures de rigueur. Parmi eux, les religieuses de Port-Royal firent l'objet de sanctions particulières en 1661 et 1664 ; en 1665, elles se trouvèrent scindées en une minorité de « signeuses », groupées à Paris, et une majorité d'opposantes, interdites et reléguées au couvent des Champs. D'autre part, les quatre évêques qui avaient pris la tête de la résistance, Pavillon, Caulet, Henri Arnauld et Choart de Buzenval, furent menacés, tant par le Saint-Siège que par le pouvoir royal, de devoir comparaître devant une juridiction spéciale. C'est alors que, chez les politiques comme dans le clergé, prévalut le projet d'un accommodement. Les démarches entreprises dans ce sens aboutirent en 1668-1669 à la Paix de l'Eglise. Quels furent la position et le rôle de Mme de Longueville au cours de ces épisodes ?

Voyons tout d'abord comment se présentait à ce moment sa situation personnelle. Mazarin l'avait au début tenue à l'écart de la Cour (145) car, aussi longtemps que Condé se trouvait dans le camp espagnol, elle risquait d'intriguer en sa faveur, et il semble bien qu'il lui soit arrivé de le faire, au moins en 1656 (146) ; mais depuis lors, Condé était rentré en grâce, et le ministre était mort en 1661. Anne d'Autriche, dont l'antipathie n'avait pas désarmé (147), disparut en 1666. La conseillère antijanséniste de la reine-mère, la marquise de Senecey, ne tarda pas à s'effacer (148). Le chancelier Le Tellier, lui, n'était pas à redouter, car il en voulait aux Jésuites (149). En revanche, le roi restait hostile aux Jansénistes ; il regrettait la sympathie que leur portait la duchesse, et, malgré sa courtoisie, il gardait de la méfiance à son égard (150). D'autre part, devenue veuve en 1663, Mme de Longueville disposait de sa personne et jouissait d'une grande fortune. Elle en usera à la fois au profit des pauvres, notamment dans les régions dévastées par la guerre civile, dont elle se sentait en partie responsable (151), et en faveur du parti dont elle avait adopté les idées. Etablie de nouveau à Paris (152), servie par des relations anciennes et nouvelles, elle n'ignorait rien des intrigues que suscitaient à ce moment les conflits d'opinion et de personnes.

Elle s'était bientôt rendu compte, il est vrai, que son crédit auprès de la cour restait trop faible pour lui permettre d'y emporter de grands succès. En effet, lorsqu'à la fin de 1661, profitant des grâces accordées à l'occasion de la naissance du Dauphin, elle avait demandé au roi le retour d'exil de M. de Bernières, dont elle connaissait l'innocence, elle s'était heurtée à un refus (153). Aussi bien chez le nonce qu'à la Cour, elle se trouvait compromise par certaines de ses relations, connues comme jansénistes, tel l'Oratorien Jean-Baptiste du Breuil, qui avait fait l'objet d'une mesure d'éloignement (154).

C'est pourquoi elle recourut le plus souvent, pour aider ses amis, à des voies indirectes, où la servaient sa politesse, son éloquence et son charme naturel (155). Par le fait même, ses attitudes et ses démarches ne peuvent se reconstituer qu'à partir de traces et d'indices éparpillés.

Dès la sortie des novices, des postulantes et des pensionnaires de Port-Royal, imposée en 1661, Mme de Longueville fut tenue au courant de la situation de l'abbaye par la sœur Marguerite de Sainte-Thècle et par Mlle de Vertus (156). Elle s'inquiétait d'autre part de l'exigence du formulaire antijanséniste, et elle s'empressa de féliciter l'évêque de Vence, Antoine Godeau, un ancien familier de l'hôtel de Rambouillet, lorsqu'il adressa une lettre au roi, en 1662, pour le mettre en garde contre « une inquisition plus rigoureuse que l'Inquisition même » (157). Cependant, deux attitudes opposées se manifestaient sous ses yeux, dans des milieux qui lui étaient également chers : d'une part, les Carmélites avaient signé le formulaire sans réserve aucune, en toute humilité ; au contraire, les religieuses de Port-Royal et leurs familiers, retenus par des scrupules de conscience, subordonnaient leur signature à certaines restrictions. La correspondance de la duchesse avec Mme de Sablé montre que, dans cette affaire, elle passa par plusieurs opinions, dont la dernière, la plus rigoureuse, se trouva coïncider avec la position de celui de ses conseillers qu'elle respectait le plus, Nicolas Pavillon, évêque d'Alet. Elle pensa d'abord, dit Victor Cousin (158), « que les religieuses devaient signer et se soumettre, n'étant pas et ne devant pas affecter d'être des théologiennes. Ensuite, elle fut pour la signature avec explication, avec la célèbre distinction du droit et du fait. Enfin, elle

changea tout à fait, et décida comme Pascal et sa sœur qu'il ne fallait pas signer du tout » (159).

En 1663, lors des négocations menées par Gilbert de Choiseul, évêque de Comminges, d'une part avec les Jansénistes, et d'autre part avec les Jésuites, elle intervint auprès de ce prélat, avec son amie Mme de Sablé, afin d'éviter que le radicalisme d'Arnaud ne vînt gâter le cours des pourparlers (160).

En avril 1664, elle manifesta son attachement à Port-Royal en assistant aux funérailles d'Antoine Singlin avec une ostentation qui indisposa Louis XIV (161). Vers le même moment, profitant de ce que l'archevêque de Paris, Hardouin de Péréfixe, venait de prendre possession de son diocèse, elle lui rendit visite et lui parla en faveur de l'abbaye où, elle venait de le constater personnellement, l'alarme était grande (162) ; peu après, elle envoya à ce prélat un *Mémoire pour les Religieuses de Port-Royal,* rédigé par Arnauld (13 juin), et elle l'accompagna « d'une lettre des plus pressantes » (163). Plus que jamais, elle accordait une grande considération aux avis d'Arnauld et de Nicole, dont elle venait de lire le *Traité de la Foi humaine,* écrit à l'occasion d'un mandement de M. de Péréfixe (8 juin 1664) (164).

Les mesures de rigueur que l'archevêque prit en août 1664 à l'égard de Port-Royal, révoltèrent la duchesse, aussitôt informée par les religieuses (165). Le 4 septembre, elle écrivait à Mme de Sablé : « Je suis si pleine de l'indigne traitement qu'on a fait à nos amies que je ne puis vous parler d'autre chose... Les persécutions de nos amis me feraient janséniste si je ne l'étais pas et doivent le faire devenir tous les gens équitables qui naturellement se soulèvent contre la violence, et s'instruisent pour prouver qu'elle est mal fondée (166). »

Elle eut par ailleurs la témérité d'envisager l'impression d'une lettre de remontrance adressée au roi par l'évêque d'Alet, Nicolas Pavillon ; mais le mécontentement et les menaces du souverain étouffèrent ce projet (167). En 1665, on la trouve mêlée au mouvement qui porta plusieurs évêques à imiter leurs confrères d'Alet, Angers, Beauvais et Pamiers dans la publication de mandements où, en matière de signature du formulaire, il était tenu compte de la distinction du fait et du droit (168).

Il semble qu'à ce moment, la duchesse se soit trouvée partagée entre certains mouvements de vivacité et un souci foncier de

modération qui l'avait empêchée, quelques années auparavant, de goûter pleinement les *Provinciales* (169), et qui, maintenant, la retenait d'approuver sans réserve le ton polémique de l'*Apologie des Religieuses de Port-Royal*, œuvre d'Arnauld et de Nicole (170).

Quoi qu'il en soit, à tous ceux qui résistaient à l'exigence du formulaire, ou qui se trouvaient lésés par l'effet de cette obligation, elle apportait non seulement un appui moral, mais encore celui de ses relations (171), voire une aide pécuniaire au point de se faire réprimander par ses frères, inquiets de ses initiatives et de ses libéralités (172).

Sa correspondance prouve qu'elle continuait de suivre de près les agissements de l'archevêque, M. de Péréfixe, et ceux des discoles de Paris, dans la mesure où ils concernaient les religieuses des Champs. Elle avait trouvé, à cet effet, un informateur bien placé en la personne de l'abbé de Prières, le Cistercien Dom Jean Jouaud. Celui-ci semble avoir été favorable à ses consœurs persécutées, mais il recommandait à la duchesse de taire la source des renseignements et avis dont il lui faisait part (173).

En 1666, elle poussa la hardiesse jusqu'à secourir, avec sa belle-sœur, la princesse de Conti, les Filles de l'Enfance, établies à Toulouse et dont le couvent faisait figure d'un second Port-Royal. Elle sollicita même, en faveur de leur conseiller, l'abbé de Ciron, le concours du cardinal de Retz, qui se trouvait alors à Rome (174). Louis XIV s'irrita fort de ces interventions (175). Informée de la mauvaise humeur du roi, Mme de Longueville se sentit tenue à plus de prudence, notamment dans sa correspondance avec l'évêque d'Alet (176), qu'elle considérait comme « le plus achevé saint de notre siècle » (177).

Il n'empêche que, quand ce dernier et ses confrères d'Angers, Beauvais et Pamiers furent menacés d'avoir à se justifier devant une commission spéciale, la duchesse, aidée par Mme de Liancourt et Mlle de Vertus, entreprit une grande offensive en leur faveur. D'une part, elle gagna à leur cause un certain nombre de grandes dames et leurs salons : la marquise d'Humières, la marquise d'Uxelles, la comtesse de Saint-Loup, la comtesse de Brégy, la comtesse du Plessis-Guénégaud, la marquise de Sablé... (178). D'autre part, grâce à ses relations et aux réceptions qu'elle organisait en son hôtel, elle favorisa une coalition d'évêques, qui

prirent parti pour leurs quatre confrères (179). Ce fut elle, en particulier, qui, avec Mlle de Vertus, persuada l'archevêque de Sens, M. de Gondrin, de s'adresser directement au roi et de lui recommander une paix de compromis (180). L'idée d'un accommodement fit ainsi son chemin, et des conversations s'engagèrent secrètement.

Dans l'intervalle (27 juillet 1667), sachant qu'elle pouvait compter sur l'amitié du cardinal Azzolini, secrétaire d'Etat à Rome (181), Mme de Longueville, encouragée par l'archevêque de Sens et Mlle de Vertus, avait écrit à ce cardinal et au nouveau pape, Clément IX, pour leur dépeindre et leur recommander le sort des persécutés : les quatre évêques, certains théologiens et surtout les religieuses de Port-Royal (182). Peu après, dans le même esprit, elle chargea une personne de qualité de remettre à l'abbé Jacques Rospigliosi, neveu du pape (183), de passage en France, un mémoire daté du 31 juillet, dans lequel Arnauld insistait sur l'opportunité d'une telle paix (184).

En avril 1668, la duchesse profita d'une visite au roi, justifiée par un projet de retraite dont nous parlerons plus loin, pour se défendre contre les accusations du confesseur de Louis XIV, le P. Annat, qui l'avait desservie auprès de lui. Elle prit alors ouvertement, devant le souverain, le parti de ses amis les Jansénistes contre les Jésuites, « des gens à qui, disait-elle, il est impossible de plaire sans suivre aveuglément leurs maximes, que je confesse à V. M. que je n'ai pas cru devoir prendre pour les règles de ma conduite » (185).

En mai 1668, quand l'archevêque d'Embrun répandit dans le public une requête adressée au roi et dirigée contre le *Nouveau Testament* de Mons, la duchesse persuada son frère Condé de prendre, à la Cour, la défense de la requête qu'Arnauld et de Lalane opposèrent à la démarche de ce prélat (186). Ces deux théologiens, de même que Pierre Nicole, vivaient cachés en l'hôtel de Longueville, et ils y participaient à la négociation d'un accommodement ; ils ne reparaîtront au grand jour qu'à la conclusion de la paix (187). Quant à Le Maistre de Sacy, qui avait été arrêté en 1666, alors qu'il se rendait au même hôtel, il devra sa délivrance (en octobre 1668) et celle de son secrétaire, Nicolas Fontaine, aux Conti (188), appuyées par M. de Gondrin, archevêque de Sens. La Mère Agnès Arnauld s'empressa d'adresser à la du-

chesse ses remerciements et ceux de la communauté de Port-Royal, non seulement pour cette libération, mais encore pour tout ce qu'elle faisait en leur faveur (189). Dans la suite encore, la vieille religieuse sera amenée à écrire à cette noble protectrice pour lui exprimer des sentiments de reconnaissance. Mme de Longueville lui répondra chaque fois (190) avec beaucoup de modestie, ainsi que le montre l'extrait suivant (191) :

Je suis si obligée de faire les petites choses que je fais pour essayer de vous servir que je suis vraiment honteuse quand vous m'en remerciez et ce m'est un si grand honneur d'être unie à une aussi sainte communauté que la vôtre et à une aussi sainte cause que celle qui a attiré la persécution sur elle qu'il me semble qu'on doit plutôt se réjouir avec moi quand je puis paraître au nombre de vos amies par de petits offices, que me remercier de ce que j'essaie de vous les rendre. C'est pourquoi, ma chère Mère, je vous supplie de ne plus me traiter ainsi et je me regarde désormais comme un membre de votre corps quoique je sois très indigne d'une qualité que je mérite si peu en un sens, si ce n'est par mon affection très sincère pour votre sainte Maison et pour votre personne...

La paix semblait assurée en septembre 1668, mais de nouvelles complications surgirent. C'est en l'hôtel de Longueville que se réunirent les évêques (Gondrin, Vialart de Herse, César d'Estrées...) soucieux d'arriver à une solution définitive ; c'est à la duchesse que l'on demanda d'intercéder auprès de l'archevêque de Rouen, M. de Harlay, afin de le convaincre d'agir auprès du nonce Bargellini (192).

Quand, de guerre lasse, les parties en présence acceptèrent un compromis, il resta à régler le sort des religieuses de Port-Royal des Champs, toujours frappées d'interdit à cause de leur réserve à l'égard du formulaire. Déjà auparavant, Mme de Longueville leur avait exprimé sa sympathie et ses encouragements lorsque Louis XIV, reprenant un droit de nomination abandonné par son père, avait placé la sœur Dorothée Perdreau à la tête des discoles de Port-Royal de Paris (193). En août 1668, la duchesse s'était trouvée activement mêlée à un projet de translation de la communauté des Champs dans le diocèse de Sens, sous l'obé-

dience de l'archevêque, M. de Gondrin (194). Bien que ces efforts eussent échoué, la Mère Agnès Arnauld la remercia vivement de son zèle (195). Cependant, ces moniales marquaient leur préférence pour la reconstitution d'une communauté unique dans les deux couvents de Paris et des Champs. Mme de Longueville obtint de Condé qu'il parlât au roi dans ce sens ; mais le souverain lui opposa un refus assez sec. Stimulé par sa sœur, le prince tourna ses efforts du côté de l'archevêque de Paris, Hardouin de Péréfixe (196). Finalement, après des négociations qui coûtèrent beaucoup de patience à la duchesse (197), à Arnauld et à l'évêque de Meaux, frère de la Mère Madeleine de Sainte-Agnès de Ligny, les religieuses des Champs durent se résigner à abandonner la maison de Paris ; elles signèrent le formulaire dans des conditions qui apaisaient leur conscience, et se trouvèrent réconciliées avec l'Eglise en février 1669. De plus, elles purent de nouveau accueillir des novices et des pensionnaires. Aussitôt prévenue de cet accord par l'évêque Dominique de Ligny, Mme de Longueville écrivit à la Mère Agnès Arnauld pour lui dire la joie qu'elle en éprouvait (198). L'évêque d'Alet, de son côté, envoya non seulement aux religieuses, mais encore à la duchesse, des lettres où il leur exprimait son contentement (199). L'évêque de Vence, Antoine Godeau, qu'elle avait connu à l'hôtel de Rambouillet, s'empressa, à son tour, de la féliciter « d'avoir si généreusement et si sagement travaillé à cette grande affaire » (200). Enfin, aux yeux de ses amies, Mme de Longueville avait acquis un nouveau prestige, au point de se trouver exposée à ces railleries sans méchanceté qui visent les réputations bien assises. Mme de Sévigné lui appliquera, ainsi qu'à Mlle de Vertus, le nom de « Mères de l'Eglise » (201), et le curé de Versailles, François Hébert, parlera, dans ses *Mémoires,* du « babil des belles Jansénistes » (202).

Par la Paix de l'Eglise, les amis de Port-Royal pouvaient se croire à l'abri de nouvelles épreuves. C'était oublier qu'indépendamment des Jésuites, un autre adversaire les surveillait, prêt à réprimer toute incartade. En effet, après l'euphorie de la pacification, à laquelle des motifs politiques n'étaient pas complètement étrangers, Louis XIV s'était souvenu de certains traits de comportement des Jansénistes et, en particulier, de la conduite de Mme de Longueville. L'asile qu'elle avait offert à Arnauld et à ses collaborateurs, les assemblées d'évêques qu'elle avait encoura-

gées, sa présence aux sermons du P. Desmares, récemment sorti de sa cachette et applaudi par une assistance nombreuse et choisie (203), l'avaient à la fois inquiété et aigri. Il pria Condé d'informer l'intrigante de son déplaisir et de sa résolution de mettre un terme à tout ce qui pourrait avoir un air de cabale. La duchesse rendit aussitôt visite au souverain, à Saint-Germain, pour se justifier, et sollicita l'autorisation de réunir des personnes non suspectes, pour de bonnes œuvres. Mais le roi refusa sèchement (204). Il continuait d'éprouver à son égard un mélange d'estime et de méfiance.

Après les aventures de la Fronde, les débats intérieurs de la conversion et le drame du jansénisme, Mme de Longueville se trouva exposée à d'intimes épreuves, dans lesquelles les religieuses du Carmel et celles de Port-Royal lui apportèrent un grand réconfort. En effet, l'état mental de son fils aîné lui inspirait de graves inquiétudes ; ses proches la forcèrent presque, malgré ses scrupules, à consentir à l'entrée de ce jeune homme dans les ordres (décembre 1669), l'état ecclésiastique permettant le mieux de brider et de dissimuler les excentricités qu'il commettait. La Mère Agnès Arnauld adressa à la duchesse des lettres d'encouragement, auxquelles celle-ci fut très sensible, de même qu'à l'aide morale que lui apporta Robert Arnauld d'Andilly, frère de cette religieuse, retiré au château de Pomponne (205).

D'autre part, la correspondance de Mme de Longueville montre que, tout en observant les conseils de ses directeurs de conscience et tout en s'efforçant de se conformer aux pratiques d'une dévotion assidue, elle traversait fréquemment des périodes d'aridité spirituelle, de scrupule, voire de découragement, dont elle se plaignait à son confesseur, Louis Marcel, curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas (206). Dans ces états d'âme, l'exemple des Carmélites — auprès de qui, nous l'avons dit, elle avait une résidence — lui était salutaire. Mais peut-être une certaine accoutumance vint-elle atténuer l'effet de cet exemple (207) ? Et puis, son amie Marthe du Vigean (sœur Marthe de Jésus) était morte en 1665. En tout état de cause, au printemps de 1668, la duchesse fit des démarches auprès du roi et de l'archevêque de Paris, afin d'être autorisée à se retirer au Val-de-Grâce quand l'état de ses affaires le permettrait (208). Mais elle se trouva de plus en plus

absorbée par la négociation de la Paix de l'Eglise. Celle-ci conclue et Port-Royal se trouvant réhabilité, c'est auprès des Cisterciennes du monastère des Champs qu'elle décida de choisir une retraite, suivant peut-être en cela le conseil de son amie Mlle de Vertus, qui était fort liée avec ces religieuses (209).

A la fin de mai 1669, la Mère Agnès Arnauld lui exprima l'accord de la communauté à ce sujet : « Quand il vous plaira de venir, Madame, lui écrivait-elle, la porte des sœurs et celles de la clôture seront ouvertes pour recevoir une personne qui vient au nom du Seigneur, pour y trouver de la solitude et de la pauvreté qui lui auraient manqué ailleurs. » La duchesse rendit visite à la maison des Champs en juin 1669 (210). Elle y fit bâtir un hôtel à son usage ; à partir de 1671, elle commença d'y passer les étés (211). Mais elle y avait été devancée par Mlle de Vertus ; cette intime amie s'était retirée à Port-Royal des Champs, d'abord pour des retraites en 1669, puis définitivement (212). Mme de Longueville éprouva une grande tristesse de cette séparation, bien que celle-ci fût passagère (213). Encore une fois, la Mère Agnès Arnauld, au nom de la reconnaissance qu'elle lui devait, vint à son secours et releva son courage (214). Hélas, cette précieuse conseillère mourut le 19 février 1671. Mme de Longueville exprima son affliction et sa sympathie à la Mère Angélique de Saint-Jean et à ses deux sœurs, toutes trois nièces de la défunte et religieuses de Port-Royal ; elle en fit autant à l'égard de Robert Arnauld d'Andilly et de M. de Luzancy, respectivement frère et neveu de la Mère Agnès (215).

Un autre décès la désola en février 1672, lui enlevant sa belle-sœur, la princesse de Conti, avec qui elle se sentait en parfaite conformité de sentiments, surtout en ce qui concernait son attachement au jansénisme et à Port-Royal (216). Mais une perte bien plus cruelle encore vint l'accabler six mois plus tard, lorsque son second fils, le comte de Saint-Paul, devenu duc de Longueville, fut tué au cours du passage du Rhin, sous les yeux de Condé, son général, qui était aussi son oncle. Ce furent Mlle de Vertus et Antoine Arnauld que l'on fit venir de Port-Royal pour annoncer la terrible nouvelle à leur amie (217). C'est dans ce monastère, où elle était allée chercher l'apaisement, que Mme de Longueville reçut la visite de Condé, au retour de la campagne qui avait été fatale au jeune duc (218). Ce frère et ses neveux, les princes de

Conti, étaient maintenant les seuls en qui elle plaçait quelque espérance d'avenir pour sa famille ; c'est pour eux qu'elle demandait des prières à Martin de Barcos, qui lui avait écrit de son abbaye de Saint-Cyran, tant pour lui présenter ses condoléances que pour la remercier de services rendus à ce monastère (219). Hélas, l'attitude du roi à l'égard des petits princes de Conti fut bien humiliante pour Mme de Longueville ; alors qu'elle avait été chargée par la défunte princesse de l'éducation de ses deux fils, Louis XIV confia leur tutelle à Condé, et, sans se soucier des dispositions testamentaires, il fit congédier leurs précepteurs, dont Claude Lancelot, de manière à soustraire les orphelins à toute influence janséniste. Il est vrai que, pour couvrir l'anomalie du procédé, il les fit alors élever auprès du Dauphin (220).

Dans la suite, la duchesse mena une vie languissante et néanmoins pénitente (221), entre sa résidence de Paris (le futur hôtel de Villefort, au faubourg Saint-Jacques), le Carmel voisin, et Port-Royal des Champs (222). « On eût dit qu'elle voulait réunir dans une suprême affection, écrit Cécile Gazier (223), l'abbaye souvenir de sa jeune innocence et le monastère témoin de son saint repentir. » Outre les moniales et son frère Condé, quelques amis faisaient toute sa consolation : Mlle de Vertus, Mme de Sablé, Mlle de Portes, la marquise de Gamaches, Filleau de La Chaise (224), M. de Tréville (225), Le Maistre de Sacy, Arnauld (226), Nicole (227), parfois M. de Pontchâteau (228)... Mais elle n'en continuait pas moins de suivre l'évolution de la situation religieuse. C'est ainsi qu'à diverses reprises, elle se soucia d'accorder sa protection à certains ecclésiastiques persécutés en infraction à la Paix del'Eglise (229). En 1670, elle s'était entremise pour réconcilier l'archevêque Hardouin de Péréfixe avec les religieuses de Port-Royal (230). En 1677, c'est sur son insistance que Nicole, consulté avec Arnauld par les évêques d'Arras et de Saint-Pons, au sujet d'une lettre sur la morale relâchée des casuistes, à adresser au pape Innocent XI, consentit à rédiger cette missive en un latin élégant (231). La confiance qu'Arnauld témoignait à la duchesse apparaît dans le privilège qu'elle fut seule à partager avec la Mère Angélique de Saint-Jean, d'être informée d'une lettre élogieuse adressée à ce théologien, à la fin de 1677, par le cardinal Cibo (232). Inversement, elle le conseilla au même moment, et le préserva du danger auquel il allait s'exposer en voulant présenter

au roi une requête par laquelle il sollicitait l'autorisation de se défendre contre Charles Mallet, archidiacre de Rouen ; ce chanoine avait en effet vivement critiqué le *Nouveau Testament* de Mons et ses éditeurs (233) ; c'était, notons-le, en l'hôtel de Longueville que ceux-ci avaient procédé, plus de dix ans auparavant, à une dernière révision de leur traduction, au temps où Arnauld et Nicole y vivaient cachés (234) ; c'est là encore, mais cette fois au grand jour, qu'ils s'étaient réunis avec Bossuet pour soumettre leur édition à un nouvel examen critique (235). Peut-être est-ce là aussi que Turenne, sensible à l'influence d'Arnauld, eut avec Bossuet les entretiens qui aboutirent à sa conversion (236).

Les relations des Messieurs de Port-Royal avec certains membres du clergé hollandais ne laissaient pas Mme de Longueville indifférente. En avril 1671, le vicaire apostolique de la Mission de Hollande, Jean-Baptiste van Neercassel, priait M. de Pontchâteau de remercier la duchesse ainsi que la princesse de Conti pour les services qu'elles lui avaient rendus à l'occasion de son voyage à Rome (237). En 1678, Pontchâteau prenait soin de lire à Mme de Longueville une lettre de Neercassel relative à la situation des catholiques de Hollande (238).

D'autre part, la duchesse s'efforça, dans la mesure de ses moyens, de rendre service aux disciples de saint Augustin dans leurs relations avec le Saint-Siège. Le 14 janvier 1677, elle avait adressé une lettre de félicitation à Innocent XI à l'occasion de son élection, et avait reçu du pape des assurances de sa considération (239). Dans le courant de la même année, elle fut, avec Arnauld et l'évêque d'Alet, de ceux qui envoyèrent à Rome l'Oratorien Nicolas Poisson pour y défendre la morale sévère et les intérêts des Jansénistes (240). De plus, d'après l'archevêque de Paris, M. de Harlay, elle aurait versé des subsides à la délégation (Lupus, Van Vianen...) que l'Université de Louvain avait dépêchée auprès de la Curie romaine, et dont les démarches contribuèrent à la condamnation de soixante-cinq propositions de morale laxiste (241). Peu avant sa mort, elle s'était préparée à envoyer à Rome des réflexions sur la signature du formulaire ; grâce à Pontchâteau et à Favoriti, elles parvinrent jusqu'au pape (242). Enfin, elle avait accordé sa sympathie au projet d'un prêtre d'Evreux, M. Métayer, qui partit pour la Ville éternelle à la fin de 1679 pour

y défendre la cause janséniste, mais qui fut bientôt expulsé sur les instances de l'ambassade de France (243).

Mais la duchesse ne connut pas l'issue de ces dernières démarches. Sa santé déclinait de plus en plus. Le décès de son amie Mme de Sablé, survenu le 16 janvier 1678, vint l'avertir de la fragilité des choses humaines. Quand elle-même mourut, le samedi 15 avril 1679, à cinquante-neuf ans et sept mois, il y avait vingt ans qu'elle s'était rapprochée de Port-Royal. En ses derniers moments, dit Jérôme Besoigne, « cette âme qui depuis sa conversion avait eu des craintes effroyables de la mort et des jugements de Dieu, se trouva tout autre. Une confiance pleine d'allégresse et un désir tendre d'aller à Jésus-Christ prirent la place de toutes ces désolations et de tous ces délaissements dans lesquels on l'avait toujours vue » (244).

Conformément aux volontés exprimées dans son testament, daté du 30 août 1678 (245), son corps fut enterré au Carmel de la rue Saint-Jacques, auprès de la tombe de sa mère, tandis que son cœur fut inhumé en l'église du monastère des Champs (246). Son oraison funèbre sera prononcée presque un an après son décès par l'évêque d'Autun, Gabriel de Roquette, mais le roi en interdira l'impression (247).

Ainsi que l'apprend une lettre adressée par l'abbesse, la Mère Angélique de Saint-Jean, à Mlle de Courcelles (248), les religieuses de Port-Royal furent fort affectées par la disparition de Mme de Longueville. Le legs de 6 000 livres qu'elle leur avait laissé (249) ne pouvait les consoler d'avoir perdu leur principale protectrice. De plus, alertées par plusieurs signes (250), elles se rendaient compte que leur avenir ne tarderait pas à s'assombrir. En effet, M. de Harlay, courtisan ambitieux, devenu archevêque de Paris en 1671, avait témoigné à Mme de Longueville une antipathie grandissante, d'autant plus qu'il s'était cru méprisé d'elle (251) ; il l'accusait notamment d'avoir écrit à Rome pour l'empêcher de devenir cardinal (252) ; il la desservait auprès du roi en faisant passer pour des assemblées séditieuses les réunions amicales qu'elle tenait au faubourg Saint-Jacques (253). On remarqua — et les Condé s'en offensèrent — que le prélat n'accorda à la duchesse ni visite ni attention lors de sa dernière maladie (254). Son hostilité s'étendait aux protégés de la défunte, et il se fit l'instru-

ment servile de la volonté du souverain en imposant à Port-Royal des Champs, dès le mois de mai 1679, le départ des ecclésiastiques et des Solitaires, l'éloignement des postulantes et des pensionnaires, et l'arrêt du recrutement des religieuses (255). Le roi expliquera peu après à Condé que c'était uniquement par considération pour Mme de Longueville et pour ne pas la chagriner qu'il avait retardé l'exécution de ces mesures, prévues depuis deux ans (c'est-à-dire, semble-t-il, depuis l'envoi à Rome de la lettre rédigée par Nicole, à la demande de la duchesse et de certains évêques, contre la morale des Casuistes) (256).

Ainsi donc, au terme de cet exposé, au cours duquel nous avons invoqué une quantité de petits faits convergents, il apparaît bien, comme l'avait déjà remarqué un contemporain, Paul Le Pelletier des Touches, que Mme de Longueville fut pour Port-Royal « une parfaite amie » et « une puissante protectrice » (257). Instruits du détail des circonstances, nous pouvons dire à notre tour, avec Augustin Gazier (258), que fidèle à la cause janséniste, elle fut pour le monastère « sa grande et unique sauvegarde ».

NOTES

1. Cf. La Rochefoucauld, *Œuvres complètes*, Bibliothèque de la Pléiade, pp. 258-259 (n° 104).
2. Cf. Cardinal de Retz, *Mémoires*, Bibliothèque de la Pléiade, p. 153.
3. Mlle de Longueville, née en 1625, d'un premier mariage d'Henri d'Orléans, épousa le duc de Nemours et, sous son nouveau nom, écrivit des *Mémoires*, où elle trace un portrait peu flatteur de Mme de Longueville (collection Michaud et Poujoulat, 2e série, t. IX, Paris, 1838, pp. 617-619). Voir aussi les *Mémoires* de Saint-Simon, Bibliothèque de la Pléiade, t. II, pp. 877-878.
4. Mme de Motteville, peu suspecte de partialité parce qu'elle était femme et qu'elle prenait le parti de la reine Anne d'Autriche, nous donne un intéressant aperçu du physique, du caractère et du rôle de Mme de Longueville lors de son entrée dans le monde. Cf. *Mémoires de Madame de Motteville sur Anne d'Autriche et sa Cour*, Paris, Charpentier, 1855, t. I, pp. 333-337.

5. Cf. V. Cousin, *La Société française au XVIIe siècle d'après le Grand Cyrus de Mlle de Scudéry*, Paris, 1858, t. I, chapitre 1er ; Rathery et Boutron, *Mademoiselle de Scudéry...*, Paris, 1873, pp. 44-47 ; G. Mongrédien, *Madeleine de Scudéry et son salon*, Paris, 1946, pp. 39, 45, 62-63 et 132-133.

6. Cf. H. Malo, *Le Grand Condé*, Paris, 1937, p. 329 ; P.-G. Lorris, *La Fronde*, Paris, 1961. p. 414.

7. Cf. La Rochefoucauld, *Mémoires*, dans *Œuvres complètes*, Bibliothèque de la Pléiade, pp. 217-218. — Mme de Motteville a rapporté l'opinion qu'elle se forma au sujet de cette réaction masculine, d'après le témoignage de La Rochefoucauld lui-même. Cf. *Mémoires*, t. III, pp. 471-473. Voir aussi M. Paléologue, *La Rochefoucauld amoureux de Mme de Longueville*, dans *Conferencia*, t. 31, 1937, pp. 321-334.

8. Voir notamment les *Mémoires de Mme de Motteville*, t. IV, pp. 9-10 et 29-30, et l'*Histoire amoureuse des Gaules*, de Bussy-Rabutin, Paris, 1930, t. I, p. 81.

9. Sur l'antipathie de la reine à l'égard de Mme de Longueville, voir notamment Mme de Motteville, *op. cit.*, t. I, pp. 336-337, et t. II, p. 421.

10. Dans ses *Mémoires*, le cardinal de Retz décrit comme suit un épisode de la Fronde au cours duquel, dans une atmosphère de liesse, Mme de Longueville accueillit du monde dans la chambre qu'elle occupait momentanément à l'hôtel de ville de Paris : « Ce mélange d'écharpes bleues, de dames, de cuirasses, de violons, qui étaient dans la salle, de trompettes, qui étaient dans la place [de Grève], donnait un spectacle qui se voit plus souvent dans les romans qu'ailleurs. Noirmoutier, qui était grand amateur de *L'Astrée*, me dit : « Je m'imagine que nous sommes assiégés dans Marcilli... » (*Mémoires*, p. 151).

11. Mme de Motteville a décrit la force de cette ambition dans ses *Mémoires*, t. II, pp. 301-302.

12. L'expression est de Jeanine Delpech, *L'Ame de la France : Madame de Longueville*, Paris, 1958, p. 159.

13. Peut-être se souvint-elle alors, notamment, du conseil d'une Carmélite morte en odeur de sainteté, la Mère Madeleine de Saint-Joseph, qui recommandait à la princesse de Condé et à sa fille, la jeune Anne-Geneviève de Bourbon, de ne pas lire de romans. Cf. V. Cousin, *La Jeunesse de Madame de Longueville*, 12e édition, Paris, 1917, Appendice, pp. 407 et 415.

14. Cf. J.-F. Bourgoin de Villefore, *La Véritable Vie d'Anne-Geneviève de Bourbon, duchesse de Longueville*, Amsterdam, 1739, t. I, pp. 158-159 ; V. Cousin, *Lettres inédites de Mme la duchesse de Longueville...*, dans *Fragments littéraires*, Paris, 1843, pp. 291-293 ; Archives de l'Etat, à Utrech : Fonds de Port-Royal, n° 4286. — Pour ce qui concerne Bourgoin de Villefore, voir le *Dictionnaire de Théologie catholique*, t. XV, 2, Paris, 1950, col. 3013.

15. Cf. Villefore, *op. cit.*, t. I, pp. 214-215 ; V. Cousin, *Madame de Longueville pendant la Fronde*, 7e édition, Paris, 1891, p. 61 ; H. Malo, *op. cit.*, p. 263.

16. Cf. Villefore, *op. cit.*, t. I, pp. 216-217 ; V. Cousin, *Madame de Longueville pendant la Fronde*, pp. 79-81 ; H. Malo, *op. cit.*, p. 269.

(17) Copie ancienne dans le n° 4286 du Fonds de Port-Royal, à Utrecht (Archives de l'Etat) ; voir aussi Villefore, *op. cit.*, t. I, pp. 240-241 ; V. Cousin, *Lettres inédites...*, pp. 295-296 (ce dernier auteur date toutefois cette lettre du 11 juin 1653).

18. Copie ancienne dans le n° 4286 du Fonds de Port-Royal, à Utrecht (Archives de l'Etat).

19. *Ibidem* ; V. Cousin, *Lettres inédites...*, p. 296-297 ; F.-G. Malvoisine, *Lettres inédites de Madame de Longueville*, Angers-Paris, 1844, pp. 3-4. Dans le texte reproduit par ce dernier auteur (d'après un manus-

crit légué par l'évêque d'Angers Henri Arnauld), le mot « grâce » est remplacé par « gloire ».

20. Cf. Villefore, *op. cit.*, t. I, p. 226.

21. Mme de Motteville situe ce départ au 24 juillet 1653 (*op. cit.*, t. IV, pp. 39-40), mais il pourrait s'agir ici d'une confusion avec la date de la paix de Bordeaux. On trouve des dates différentes dans d'autres auteurs. D'après les *Mémoires de Daniel de Cosnac* (Paris, 1852, t. I, pp. 109-111), la duchesse était encore à Bordeaux quand le prince de Conti, son frère, vint lui faire ses adieux, la veille de son propre départ pour Cadillac, c'est-à-dire le jeudi 31 juillet. A. Féron, dans sa *Note sur la conversion de la duchesse de Longueville* (dans *Précis analytique des travaux de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen pendant l'année 1929*, Rouen, 1930, pp. 131-143), insiste sur la date du 2 août 1653. En revanche, J. Debû-Bridel (*Anne-Geneviève de Bourbon, duchesse de Longueville*, Paris, 1938, p. 240) propose la date du 1er août 1653. Quant à Victor Cousin, dans son article sur *La Fronde à Bordeaux* (*Revue des Deux Mondes*, 1859, p. 142), il reste muet au sujet de la date du départ de la duchesse.

22. Le traité conclu entre le duc de Candale, général des armées du roi, d'une part, et d'autre part, le prince de Conti, Mme de Longueville et leurs adhérents, prévoyait notamment : « M. le Prince de Conti pourra se retirer en telle de ses maisons qu'il lui plaira... Mme la Duchesse de Longueville pourra se retirer à Neuchâtel en Suisse ou dans telle de ses maisons qu'il lui plaira avec ses domestiques, train et équipage, en prenant aussi l'amnistie » (Archives du musée Condé, à Chantilly : Recueil de lettres des XVIIe et XVIIIe siècles, série P, registre XIII, f° 301). Dans une lettre adressée à Condé le 31 juillet, Lenet écrivait : « Comme je vous ai déjà mandé, Madame de Longueville va attendre à Plassac... les passeports du roi » (*ibidem*, f° 305). — Le château de Montreuil-Bellay appartint aux Orléans, devenus ducs de Longueville, de 1488 à 1662. Une pièce du château actuel est dite chambre de Mme de Longueville. Cf. C. de Thuy, *Le Château de Montreuil-Bellay*, guide de 1978.

23. La Cour n'était pas rassurée, non seulement à cause du passé récent de la duchesse, mais encore parce que le prince de Conti, son frère, avec qui elle était en froid, avait prédit au cardinal Mazarin « que si on me laisse retourner en Normandie, je [la duchesse] m'y mettrai à la tête des désordres que monsieur mon frère [Condé] y soulèvera » (d'après une lettre de Mme de Longueville à la comtesse de Fiesque, publiée par V. Cousin, *Lettres inédites...*, pp. 355-356). Dans sa gazette rimée, *La Muze historique* (édition de Ravenel, de La Pelouze et Livet, Paris, 1857-1878, t. I, p. 434), Jean Loret signalait, à la date du 22 novembre 1653, que Mme de Longueville se trouvait toujours à Montreuil-Bellay, « encor qu'elle ait pris l'amnistie ».

24. Cf. V. Cousin, *Lettres nouvelles de Madame de Longueville*, dans *Revue des Deux Mondes*, 1851, t. XI, pp. 430-432 ; *Lettres inédites de Mlle de Vertus à Mme la marquise de Sablé*, dans *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 3e série, t. III, 1852, pp. 302-303. D'après le Jésuite Rapin, Mlle de Vertus vivait à ce moment retirée chez les Bénédictines de Montargis, et y calmait ses regrets de n'avoir pu épouser le prince de Conti (*Mémoires du P. Rapin...*, publiés par L. Aubineau, Paris, 1865, t. II, p. 157). Dans une lettre du 25 octobre 1653, Mme de Longueville écrivait, faisant allusion au voyage et aux démarches dont le duc de Longueville avait chargé un de ses familiers, M. de La Croisette, pour procurer l'amnistie à son épouse : « Je ne sais point encore le succès de ce voyage, après lequel je saurai si je passerai mon hiver ici [Montreuil-Bellay] ou en Normandie ou à la Cour. Le prince de Conti et Mlle de Longueville [sa belle-fille] ne me souhaitent que médiocrement. J'espère néanmoins que les

efforts qu'ils font pour m'empêcher d'y aller seront vains, M. de Longueville étant très disposé à le vouloir. » Notons qu'elle n'avait pas voulu solliciter personnellement l'amnistie aussi longtemps que son frère Condé se trouverait dans l'état où il était alors.

25. C'est de Nevers, 4 janvier 1654, qu'est datée une lettre de Mme de Longueville adressée à la Carmélite Agnès de Jésus-Maria, à Paris (Archives de l'Etat, à Utrecht : Fonds de Port-Royal, n° 4286 ; Archives du musée Condé, à Chantilly, Section des manuscrits, recueil n° 91 c - 14, pp. 83-85, lettre XLI). Dans ses *Mémoires* (collection Michaud et Poujoulat, 3e série, t. IV, p. 178), Mlle de Montpensier dit que la duchesse « avait eu ordre d'aller demeurer dans le château de Nevers, où elle fut fort peu, prenant un meilleur parti, de se mettre dans les filles de Sainte-Marie de Moulins... ». Notons que le château de Nevers était alors propriété d'Anne de Gonzague, princesse Palatine, amie de Mme de Longueville (cf. L. Raffin, *Anne de Gonzague...*, Paris, 1935, pp. 197-198).

26. Par une lettre datée de Paris, le 14 janvier 1654, Louis XIV permettait à Mme de Longueville de séjourner à Moulins, mais lui interdisait de quitter cette ville sans un ordre exprès signé de sa main et contresigné par un secrétaire d'Etat (Archives du musée Condé, à Chantilly : Recueil de lettres..., série P, registre XIV, f° 3). Voir aussi J. Loret, *La Muze historique*, t. I, p. 456, chronique du 17 janvier 1653.

27. Cf. Villefore, *op. cit.*, t. II, pp. 2-7 ; duc d'Aumale, *Histoire des Princes de Condé*, t. VI, Paris, 1892, p. 311.

28. Son mari, frère de la princesse de Condé (Charlotte-Marguerite de Montmorency), ayant conspiré contre l'autorité du roi et celle de Richelieu, avait été décapité à Toulouse en 1632. Cet événement avait frappé Anne-Geneviève de Bourbon, alors même qu'elle était encore enfant. Cf. Villefore, t. I, pp. 7-10, et T. II, p. 2.

29. Cf. V. Cousin, *Lettres inédites de Mlle de Vertus...*, pp. 302-305 ; E. de Barthélemy, *Les Amis de la Marquise de Sablé*, Paris, 1865, p. 321.

30. Dans une lettre datée de la Visitation de Moulins, 22 avril 1654, la duchesse de Montmorency attesta au duc de Longueville, en termes très fermes, les « sentiments raisonnables et chrétiens » où se trouvait alors Mme de Longueville. Cf. duc d'Aumale, *op. cit.*, pp. 661-663.

31. Cf. Villefore, *op. cit.*, t. II, pp. 4-5. La date de la « conversion » de Mme de Longueville a donné lieu à des discussions. On les remarque déjà chez Dom Clémencet (*Histoire générale de Port-Royal*, t. VII, Amsterdam, 1757, pp. 71-72). V. Cousin (*La Jeunesse...*, p. 117) situe cet événement au 2 août 1654. De fait, dans deux lettres datées, l'une d'un 13 (ou 23) juillet (de Port-Royal), l'autre d'un 30 juillet (année non indiquée), et adressées à Louis Marcel, curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, la duchesse parle du 2 août tantôt comme d'un jour où Dieu lui a accordé une « grande grâce » (Archives de l'Etat à Utrecht : Fonds de Port-Royal, n° 4286 ; voir aussi V. Cousin, *Lettres inédites...*, pp. 338-339 et 343). A. Féron (*Note sur la Conversion...*) a cru pouvoir placer cette « délivrance » au 2 août 1653, date considérée par lui comme celle où la duchesse quitta Bordeaux. En fait, d'autres dates de départ ont été proposées (voir ci-dessus la note 21). Nous croyons donc devoir laisser en suspens la question de date, et ne retenir que le fait d'une espèce d'illumination intérieure dont bénéficia Mme de Longueville. Remarquons, pour le surplus, qu'elle attachait aussi de l'importance à une autre date, celle du 22 juillet, jour de la Sainte-Madeleine (voir la note 79).

32. Cf. *Mémoires du P. Rapin...*, t. II, pp. 157 et 260 ; J. Loret, *op. cit.*, t. I, p. 550, chronique du 3 octobre 1654, et p. 566, chronique du 14 novembre 1654 ; *Mémoires de Mlle de Montpensier*, p. 178 ; V. Cousin, *Lettres inédites de Mlle de Vertus...*, p. 304 ; *Lettres nouvelles de Mme de Longueville...*, p. 436, lettre datée d'Acquigny, 3 septembre 1654 ; A. Geffroy et A. Cheruel, *Lettres inédites de Mme de Longueville, du prince de*

Conti et de Lenet au prince de Condé, dans *Revue d'Histoire diplomatique,* t. III, Paris, 1889, p. 47.

33. Cf. A. Geffroy et A. Cheruel, *op. cit.*, pp. 46-48.

34. Cf. A. Cock, *The Life of Madame de Longueville,* Londres, 1899, p. 193.

35. *Op. cit.*, t. IV, p. 41. La comtesse de Maure, qui revit la duchesse de Longueville aux eaux de Bourbon, au début de juin 1655, décrit comme suit le changement qu'elle remarqua en elle : « Je l'ai trouvée non seulement dévote, comme on nous l'avait dit, mais détachée du monde plus que je ne l'avais cru. » V. Cousin, *Madame de Sablé,* Paris, 1859, p. 315.

36. Trie est situé non loin de Gisors ; il arriva à Mme de Longueville de rendre visite aux Carmélites de cette dernière ville (cf. Archives de l'Etat, à Utrecht : Fonds de Port-Royal, n° 4286, copie d'une lettre du 16 octobre 1659). — A Méru se trouvait une propriété qui avait appartenu à la mère de la duchesse, la princesse de Condé (née Montmorency) (cf. V. Cousin, *La Jeunesse...*, p. 166).

37. Mlle du Vigean, déçue dans ses amours avec le duc d'Enghien (le futur prince Louis de Condé), entra au Carmel de la rue Saint-Jacques sur le conseil de saint Vincent de Paul ; elle y fit profession en 1649 et y mourut en 1665. Cf. V. Cousin, *La Jeunesse...*, pp. 181-197 et 503-527 ; J.-B. Eriau, *L'ancien Carmel du Faubourg Saint-Jacques,* Paris, 1929, p. 160.

38. Marie Lancri de Bains (1598-1679) prononça ses vœux au Carmel de la rue Saint-Jacques en 1620 et y fut plusieurs fois prieure. Cf. V. Cousin, *La Jeunesse...*, pp. 91-95, 345 et 458-498.

39. Née en 1611, Judith de Bellefonds entra au Carmel de la rue Saint-Jacques en 1629 et y mourut en 1691, après avoir été quatre fois prieure. Cf. V. Cousin, *La Jeunesse...*, pp. 95-98, 346-347 et 498-503 ; J.-B. Eriau, *op. cit.*, pp. 317-323.

40. Anne-Christine-Louise de Foix de La Valette d'Epernon (1624-1701) fit profession au Carmel du Faubourg Saint-Jacques en 1649. M. de Pontchâteau, l'un des Solitaires de Port-Royal, disait d'elle : « J'en sais de si bonnes choses que je l'aime comme une de nos sœurs. » Cf. B. Neveu, *Sébastien Joseph du Cambout de Pontchâteau (1634-1690) et ses missions à Rome...*, Paris, 1969 (table). Voir aussi V. Cousin, *La Jeunesse...*, pp. 101-106.

41. Archives de l'Etat, à Utrecht : Fonds de Port-Royal, n° 4286. D'après le manuscrit reproduit par F.-G. Malvoisine *(op. cit.*, pp. 5-6), cette lettre était adressée à la Mère Agnès (Judith de Bellefonds).

42. Cf. V. Cousin, *La Jeunesse...*, pp. 109-113 ; J.-B. Eriau, *op. cit., passim.*

43. Cf. Villefore, *op. cit.*, t. II, pp. 125-133.

44. Cf. N. Ivanoff, *La Marquise de Sablé et son salon,* Paris, 1927, pp. 94-95.

45. Cf. V. Cousin, *Lettres inédites* à Mme de Sablé, dans *Journal des Savants,* 1852, pp. 425-436 ; Mme de Sévigné, *Lettres,* Bibliothèque de la Pléiade, tome Ier, 1953, p. 573 ; C. Gazier, *Les Belles Amies de Port-Royal,* Paris, 1954, p. 99 ; H. Malo, *op. cit.*, p. 397 ; Ph. Erlanger, *Madame de Longueville. De la Révolte au Mysticisme,* Paris, 1977, pp. 268-269.

46. Cf. Mme de Motteville, *op. cit.*, t. IV, pp. 39-41 ; Villefore, *op. cit.*, t. II, p. 149 ; V. Cousin, *Lettres inédites* à Mme de Sablé, dans *Journal des Savants,* 1852, pp. 48-50 ; E. de Barthélemy, *La Princesse de Conti,* Paris, 1875, *passim.* — Mme de Longueville réussit aussi à réconcilier ses deux frères, Condé et Conti, en 1658 (Archives du musée Condé, à Chantilly : Recueil de lettres..., série P, registre XIX, f° 177, 240 et 265).

47. Cf. H. Malo, *op. cit., passim* ; G. Mongrédien, *Le Grand Condé,* Paris, 1959, pp. 165-167.

48. Cf. Villefore, *op. cit.*, t. II, p. 27 ; V. Cousin, *Lettres inédites* à

Mme de Sablé, dans *Journal des Savants*, 1851, pp. 455 et 605.

49. On trouvera un exemple de ses crupules dans le refus, poli mais ferme, qu'elle opposa aux démarches du marquis de Bréval et d'un M. de Fortias qui sollicitaient, pour le fils de ce dernier, avec l'appui de l'archevêque de Rouen, M. de Harlay, un bénéfice qui était à la nomination de Mme de Longueville, mais auquel ce jeune homme n'avait pas droit. Cf. la lettre de la duchesse en date du 8 avril 1675, dont une copie figure dans le recueil n° 4286 du Fonds de Port-Royal, à Utrecht (Archives de l'Etat) ; Villefore, *op. cit.*, t. II, pp. 56-57 ; V. Cousin, *Lettres inédites...*, pp. 335-338. — Mlle d'Epernon (la Carmélite) donne d'autres exemples encore de cette rectitude de pensée et de conduite dans un « Mémoire » conservé à la Bibliothèque Mazarine, à Paris (ms A 15428, n° 26).

50. Cf. *Mémoires du P. Rapin...*, t. II, pp. 445-447 ; Villefore, *op. cit.*, t. II, pp. 16-17. Le gouverneur de la Normandie était logé à l'abbaye de Saint-Ouen, à Rouen ; la duchesse appartenait donc à la paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen, dont le curé était l'Oratorien Charles Desmarets (cf. L. Batterel, *Mémoires domestiques pour servir à l'histoire de l'Oratoire*, Paris, 1902-1911, t. III, pp. 102-105 ; A. Féron, *op. cit.*, p. 37).

51. Cf. A. Arnauld, *Œuvres*, Lausanne, 1775-1783, t. XXVI, Préface historique, p. LXXXIII-LXX IV, et t. XXX, p. 209 ; duc d'Aumale, *Histoire des Princes de Condé*, t. V, Paris, 1889, p. 123 ; *Dictionnaire de Biographie française*, publié sous la direction de Roman d'Amat, t. IX, Paris, 1961, col. 442.

52. Cf. Villefore, *op. cit.*, t. II, p. 3 ; *Mémoires du P. Rapin...*, t. II, pp. 153-154.

53. Cf. H. Malo, *op. cit.*, pp. 18-23, 27-28, 32, 73, 482-484, 495 et 498 ; G. Mongrédien, *Le Grand Condé*, pp. 215-216.

54. Cf. A. Arnauld, *Œuvres*, t. XXVI, Préface historique, p. LXXXIII ; V. Cousin, *La Jeunesse...*, pp. 68 et 289.

55. Cf. Villefore, *op. cit.*, t. I, pp. 10 et 123-124. Avant de s'embarquer pour le voyage qui devait la mener finalement à Stenay, Mme de Longueville avait fait une confession générale au P. Lejeune. Cf. F.-G. Malvoisine, *op. cit.*, pp. 35-36.

56. Cf. *Mémoires du P. Rapin..., t. II*, pp. 151-152 et 156 ; H. Malo, *op. cit.*, p. 31.

57. Cf. Villefore, *op. cit.*, t. II, pp. 124-125 ; V. Cousin, *Lettres inédites* à Mme de Sablé, dans *Journal des Savants*, 1852, pp. 368 et sv. ; L. Batterel, *op. cit.*, t. IV, pp. 75 et 146-147.

58. Elle disait de lui à Mme de Sablé : « C'est un homme d'une grande piété et d'un esprit bien fait et fort savant » ; lettre du 25 août 1663, Bibliothèque Nationale, ms français 10584, f°s 78-79. Roger-Antoine de Bridieu (1632-1708) rencontra dans la suite des difficultés à cause de ses opinions jansénistes ; cf. J. Vinot-Préfontaine, *Beauvais janséniste. L'exil à Quimper de M. de Bridieu en 1687*, dans *Revue des Questions historiques*, 1928, pp. 118-134.

59. Cf. A. Féron, *La Vie et les Œuvres de Charles Maignart de Bernières (1616-1662)*, Rouen, 1930.

60. Cf. Pierre Thomas du Fossé, *Mémoires*, publiés par F. Bouquet, Rouen, 1876-1879, t. I, pp. 187 et 234, et t. II, p. 102 ; A. Féron, *La Vie...*, pp. 18 et 33-34.

61. Cf. A. Féron, *La Vie...*, pp. 248-402 ; B. Neveu, *Un Ami de Port-Royal*, n° 15-16, 1966, pp. 62-63 ; B. Neveu, *Un Parlementaire parisien, érudit et janséniste, Jean Le Nain (1609-1698)*, dans *Paris et Ile-de-France* (*Mémoires* publiés par la Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Ile-de-France), t. XVI-XVII, 1965-1966, pp. 210-212.

62. P. Thomas du Fossé, *op. cit.*, t. I, p. 234.

63. Cf. A. Féron, *La Vie...*, pp. 37 et sv. Notons que Bernières avait aussi un domicile à Paris, rue Christine, en la paroisse de Saint-André-des-Arts. C'est là qu'il avait accueilli les religieuses de Port-Royal pendant le blocus de Paris, sous la Fronde (*ibidem*, pp. 27-28).

64. Cf. Nicolas Fontaine, *Mémoires pour servir à l'Histoire de Port-Royal*, Cologne, 1743, t. II, p. 318.

65. Cf. P. Thomas du Fossé, *op. cit.*, t. II, p. 103 ; J. Besoigne, *Histoire de l'Abbaye de Port-Royal*, Cologne, 1752, t. IV, pp. 146-147. Dans la lettre de Mme de Longueville en date du 8 avril 1675, adressée au curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, Louis Marcel, on voit sur quels principes rigoureux elle se réglait dans la nomination aux bénéfices de la maison de Longueville, dont elle était chargée depuis la mort de son mari (cf. V. Cousin, *Lettres inédites...*, pp. 335-337).

66. Archives de l'Etat, à Utrecht : Fonds de Port-Royal, n° 45 ; texte original, mais dont la fin et la signature ont été arrachées. Mme de Longueville a daté cette lettre comme suit : « de Trie, ce 5e septembre » ; elle n'a donc pas mentionné l'année. C'est l'ancien conservateur de ce fonds (ancien Fonds d'Amersfoort), J. Bruggeman, qui a situé cette lettre en 1659. Mais même si celle-ci devait dater de 1660 (comme peut le faire croire l'édition imprimée des lettres de la Mère Angélique : voir la note suivante), il reste le double fait de l'intervention de M. de Bernières et de l'établissement de relations avec la Mère Angélique avant la confession générale que Mme de Longueville fit à la fin de 1661.

67. Archives de l'Etat, à Utrecht : Fonds de Port-Royal, n° 3211 (deuxième volume, le premier étant le n° 3210, d'un recueil relié de copies des lettres de la Mère Angélique), f°s 402-403 ; c'est la lettre MXVI du recueil imprimé de ces lettres (*Lettres de la Révérende Mère Marie-Angélique Arnauld...*, Utrecht, 1742-1744, t. III, pp. 503-504). Dans le recueil manuscrit, cette lettre est datée de « vers 1659 ou 1660 » ; le recueil imprimé la situe « vers la fin de l'année 1660 ». — C'est ici le lieu de remarquer que, cependant, la Mère Angélique « se défiait particulièrement des milieux très aristocratiques et surtout de la Cour » (L. Cognet, *Le Mépris du Monde à Port-Royal et dans le Jansénisme*, dans *Revue d'Ascétique et de Mystique*, t. XLI, 1965, pp. 389-390).

68. Cf. *Mémoires du P. Rapin...*, t. I, p. 138, t. II, p. 157.

69. D'après une lettre de la Mère Angélique Arnauld à la marquise de Sablé, publiée par E. de Barthélemy dans *Les Amis de la Marquise de Sablé*, p. 109.

70. Cf. *Lettres de la Mère Angélique...*, t. III, p. 371.

71. Cf. *Nécrologe de l'Abbaye de Port-Royal des Champs*, Amsterdam, 1723, p. 34 ; V. Cousin, *Madame de Sablé*, pp. 195-196.

72. Peut-être est-ce par M. de Bernières que Mme de Longueville connut aussi Jean Guillebert, ancien curé de Rouville (en Normandie), ami de Port-Royal et aussi de Barcos, auprès de qui il résida en l'abbaye de Saint-Cyran, avant de venir terminer sa vie à Paris en 1666. Cf. L. Goldmann, *Correspondance de Martin de Barcos, abbé de Saint-Cyran...*, Paris, 1956, p. 348.

73. Cf. G. Hermant, *op. cit.*, t. IV, p. 34 ; N. de Larrière, *Vie de Messire Antoine Arnauld*, Paris-Lausanne, 1782, t. II, p. 39, Sainte-Beuve considérait Taignier (+ 1666) comme « un des hommes les mieux informés et qui savait de source les moindres particularités et circonstances » (*Port-Royal*, édition de la Pléiade, t. II, p. 1026).

74. Alexandre Varet (*Relation de ce qui s'est passé dans l'affaire de la Paix de l'Eglise sous le pape Clément IX*, s. l., 1706, t. I, p. 69) cite les deux premiers noms à cette occasion. V. Cousin (*La Marquise de Sablé*, dans *Revue des Deux Mondes*, 1854, t. II, pp. 9-10) et E. de Barthélemy (*Les Amis...*, pp. 127-128, 321-322 et 330) insistent surtout sur le rôle de

Mlle de Vertus et de Mme de Sablé. D'après J. Besoigne (*op. cit.*, t. III, p. 73), la duchesse consulta l'évêque d'Alet, Nicolas Pavillon, et, sur l'avis favorable de ce dernier, elle se prononça pour Antoine Singlin. Voir aussi Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. III, pp. 112-114, et *Portraits de Femmes : Madame de Longueville*, dans *Œuvres*, Bibliothèque de la Pléiade, t. II, pp. 1287-1288.

75. Cf. N. Fontaine, *op. cit.*, t. IV, pp. 13-15 ; P. Thomas du Fossé, *op. cit.*, t. II, p. 150 ; Abbé C. Goujet, *Vie de Monsieur Singlin...*, Utrecht, 1736.

76. Cf. J. Racine, *Abrégé de l'Histoire de Port-Royal*, édition de A. Gazier, Paris, 1908, p. 131.

77. Cf. N. Fontaine, *op. cit.*, t. II, pp. 317-318. — Louant la charité de Singlin, la Mère Angélique disait de lui à Mme de Sablé : « Il craint toujours de s'avancer vers les âmes, de peur de leur nuire au lieu de les servir, comme il ferait s'il agissait par lui-même ; c'est ce qui lui fait attendre une nouvelle vocation pour les désirs des âmes » (cf. V. Cousin, *Madame de Sablé*, p. 199). Sur Singlin, directeur de conscience, voir l'article de l'abbé L. Cognet, *La Direction de Conscience à Port-Royal* (dans *La Vie spirituelle, Supplément*, t. VII, 1955), aux pages 298-299.

78. Cf. N. Fontaine, *op. cit.*, t. III, pp. 320-333.

79. Cf. *Supplément au Nécrologe de l'Abbaye de Notre-Dame de Port-Royal des Champs...*, s. l., 1735, pp. 137-150. On trouve des copies manuscrites de ce compte rendu dans le Fonds de Port-Royal, à Utrecht (n°s 3217/3 et 4285), à la bibliothèque de la Société de Port-Royal (recueil P. R. 107). Ce dernier recueil contient en outre un texte de trois pages et demie, intitulé « Intérieur de Mad. de Longueville », et daté du « jour de Ste Madeleine, 22 juillet 1663 ». En voici le début : « Comme rien ne nous rend si indignes des grâces de Dieu que la méconnaissance de ces mêmes grâces, et que rien ne nous conduit tant à la méconnaissance que l'oubli, j'ai cru qu'il était bon que j'écrivisse celles que j'ai reçues de sa Divine bonté à pareil jour que celui d'aujourd'hui qui est celui de la fête de sainte Madeleine... Premièrement, j'ai reçu l'absolution de tous mes péchés au premier renouvellement que j'ai fait depuis que j'ai songé sérieusement à demander à Dieu ma conversion. » Le second point concerne un secours reçu dans une tentation violente. Le troisième se rapporte à l'attitude à observer à l'égard des directeurs de conscience (voir la note 81). — D'autre part, on trouve dans le recueil manuscrit n° 1211 de la bibliothèque Mazarine divers textes de prières et d'exercices de piété attribués à Mme de Longueville.

80. Lettre au prince Ernest de Hesse-Rheinfels, 19 avril 1683, dans *Œuvres*, t. II, pp. 236 et sv.

81. Singlin était tombé malade après une visite rendue à Mme de Longueville ; il mourut une semaine après (17 avril 1664) ; cf. P. Thomas du Fossé, *op. cit.* t. II, pp. 151-152. Ce décès affligea et embarrassa la duchesse, à qui il arrivait de nouveau « d'avoir besoin de quelqu'un [un directeur de conscience] et de ne savoir qui prendre » (lettre à Mme de Sablé, publiées par V. Cousin dans le *Journal des Savants*, 1852, p. 258). — Remarquons que, dans une déclaration datée du 22 juillet 1663 (voir la note 79), Mme de Longueville avait été amenée à revoir son attitude à l'égard des directeurs de conscience. « J'ai eu, écrivait-elle, une lumière assez claire que jusques ici j'avais cherché Dieu d'une manière très humaine, m'attachant aux personnes qui me conduisaient à lui d'une façon très pleine d'amour propre, cherchant ma consolation par leur moyen, regardant trop leurs talents, leur sainteté, leur infaillibilité et fondant là-dessus toute l'espérance de mon salut, en sorte que je ne regardais pas assez Dieu en eux. Il a permis que j'aie été détrompée de cette mauvaise manière que j'avais prise, en me faisant voir par expérience que qui

s'appuie trop sur le bras de la chair, est toujours prêt à tomber ; qu'ainsi il faut bien aller aux hommes, parce que nous sommes indignes de recevoir nos instructions immédiatement de Dieu ; cela n'appartient qu'aux Saints... Il faut donc seulement regarder Jésus-Christ en eux [les hommes], et pour cela il faut aller à lui avant que d'aller à eux ; lui demander les paroles que nous leur devons dire, et celles qu'ils nous doivent répondre..., enfin toute notre conduite à l'égard de nos directeurs, et toute la leur au nôtre.... »

82. Cf. N. Fontaine, *op. cit.*, t. IV, pp. 28-31. M. de Sacy s'occupa en même temps de diriger Mlle de Vertus, l'amie que Singlin avait recommandée à Mme de Longueville, en 1663, pour leur édification réciproque (cf. *ibidem*, t. III, pp. 384-388, et t. IV, *loc. cit.*). A remarquer que Sacy fut emprisonné à la Bastille de 1666 à 1668.

83. Cf. Villefore, *op. cit.*, t. II, pp. 68 et sv. ; J. Besoigne, *op. cit.*, t. III, pp. 85-86 ; V. Cousin, *Lettres inédites*, pp. 331-356 ; J. Mesnard, *Pascal et les Roannez*, Bruges, 1965, t. II, pp. 895-896. Dans une lettre datée de Port-Royal, 12 novembre (après 1671), et relative à ses communions, Mme de Longueville écrivait à Louis Marcel : « Il y a déjà tant de temps que vous connaissez les replis de mon âme de près, que je suis bien aise de ne m'avancer pas vers Dieu de cette manière sans votre participation » (V. Cousin, *Lettres inédites*, p. 354).

84. Cf. N. de Larrière, *op. cit.*, t. II, pp. 41-42 ; A. Arnauld, *Œuvres*, t. XLII, « Nouveau supplément aux lettres... », pp. 5-6.

85. Cf. Bibliothèque nationale, ms français 5422, p. 1257, lettre de Mme de Longueville à l'abbé Le Roy, 20 février 1660 ; Archives de l'Etat, à Utrecht : Fonds de Port-Royal, n° 758 ; G. Namer, *L'Abbé Le Roy et ses Amis*, Paris, 1964, p. 83. — Mme de Longueville fut de ceux qui, dans la querelle des « fictions », prit parti pour Le Roy contre Rancé, abbé de la Trappe. Cf. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. II, p. 565.

86. Elle entra en correspondance avec lui peu après la conversion de son frère, le prince de Conti. Cf. C. Gazier, *Les Belles Amies...*, p. 94.

87. Cf. Villefore, *op. cit.*, t. II, p. 78 ; V. Cousin, *Lettres inédites...*, pp. 340-341. Notons que Le Camus était un ami de Louis Marcel (cf. B. Neveu, *Le Camus et les Jansénistes français*, dans *Le Cardinal des montagnes. Etienne Le Camus, évêque de Grenoble (1671-1707)...*, Paris, 1974, p. 94.

88. Cf. *Lettres de M. Godeau, évêque de Vence...*, Paris, 1713, *passim* ; J. Besoigne, *op. cit.*, t. III, pp. 61-62.

89. Cf. N. Fontaine, *op. cit.*, t. III, p. 330. La sincérité de la réconciliation de Mme de Longueville avec son mari est attestée par l'affliction qu'elle éprouva au décès de ce dernier (cf. V. Cousin, *Lettres inédites de Mlle de Vertus...*, pp. 318-320).

90. Cf. *Lettres de la Révérende Mère Angélique...*, p. 529, lettre à Mme de Sablé, 28 avril 1661 : la religieuse avait trouvé Mme de Longueville non pas « froide, mais très sage, humble, douce et dévote » ; elle ajoutait : « tout ce que j'ai vu en peu de temps de cette princesse m'a semblé tout d'or fin ». Voir aussi V. Cousin, *Lettres inédites* à Mme de Sablé, dans *Journal des Savants*, 1852, p. 250.

91. Cf. Villefore, *op. cit.*, t. II, p. 25.

92. Cf. B. Neveu, *Un Parlementaire parisien...*, pp. 202-209.

93. C'est ce sur quoi ont insisté les éditeurs du *Recueil de plusieurs pièces pour servir à l'Histoire de Port-Royal* (Utrecht, 1740) dans une note (p. 508) relative à une *Relation* composée par la sœur Madeleine de Sainte-Melcthilde (sœur de Pierre Thomas du Fossé). Ils reprochaient à Bourgoin de Villefore d'avoir glissé sur ce point.

94. Cf. V. Cousin, *Lettres inédites* à Mme de Sablé, dans *Journal des*

Savants, 1851, pp. 457-458 ; J. Mesnard, *op. cit*, t. II, pp. 724-726.

95. *Ibidem*, V. Cousin, p. 462.

96. Cf. Villefore, *op. cit.*, t. II, p. 68 ; J.-B. Eriau, *op. cit.*, pp. 208-211.

97. Le 4 octobre 1661, la Mère Agnès écrivait à Mme de Sablé : « Je ne saurais manquer de vous dire l'admiration et l'édification où nous sommes de la vertu de madame de Longueville, en qui je trouve une douceur si attirante, que ma froideur sera obligée de disparaître en présence d'une si grande bonté. » En 1663, à l'occasion du décès du duc de Longueville, la Mère Agnès adressa à la duchesse une belle lettre de condoléances. Cf. *Lettres de la Mère Agnès Arnauld, abbesse de Port-Royal*, éditées par P. Faugère, Paris, 1858, t. II, pp. 10 et 388-389.

98. En juillet 1659, Mme de Longueville écrivit à Condé, alors aux Pays-Bas espagnols, pour lui demander d'intervenir à Rome en faveur des Carmélites, qui y avaient une affaire importante en suspens (Archives du musée Condé, à Chantilly : Recueil de lettres..., série P, registre XXI, f°s 212-213.

99. Cf. G. Hermant, *Mémoires sur l'Histoire ecclésiastique du XVIIe siècle (1630-1663)*, publiés par A. Gazier, Paris, 1905-1910, t. III, pp. 379 et sv.

100. Cf. *Supplément au Nécrologe...*, pp. 396-398.

101. Cf. P. Jansen, *Arnauld d'Andilly, défenseur de Port-Royal (1654-1659)*, Paris, 1973.

102. Cf. J. Besoigne, *op. cit.*, t. I, pp. 204-207 ; *Lettres de la Révérende Mère Angélique Arnauld...*, t. II, p. 621.

103. Cf. J. Besoigne, *op. cit.*, t. I, pp. 203, 445, 509 et 590.

104. Cf. J. Besoigne, *op. cit.*, t. I, pp. 257 et 396-397. Voir aussi les lettres que la Mère Angélique a consacrées à la mort de la marquise en décembre 1658 (Archives de l'Etat, à Utrecht : Fonds de Port-Royal, n° 3210 ; *Lettres de la Révérende Mère Angélique...*, t. III, p. 450).

105. Cf. V. Cousin, *Madame de Sablé*, pp. 190-191 et *passim*.

106. Cf. N. Fontaine, *op. cit.*, t. III, pp. 10-18 ; J. Besoigne, *op. cit.*, t. IV, pp. 131-134.

107. Cf. N. Fontaine, *op. cit.*, t. IV, pp. 231-267.

108. V. Cousin a publié le « Brevet pour conserver le rang de princesse du sang à Anne de Bourbon, duchesse de Longueville » (1642) (*La Jeunesse...*, pp. 527-529).

109. Ainsi, J. Loret y signale la présence de la duchesse au début de mars 1660 (*op. cit.*, t. III, p. 177).

110. Parmi les lettres de félicitations que Condé reçut à l'occasion de son retour en France, on relève celles de deux prélats favorables à Port-Royal : Gondrin, archevêque de Sens, et Vialart de Herse, évêque de Châlons-sur-Marne (Archives du musée Condé, à Chantilly : Recueil de lettres..., série P, registre XXIII, f°s 17 et 33).

111. Cf. V. Cousin, *Lettres inédites* à Mme de Sablé, dans *Journal des Savants*, 1852, pp. 247-247. Le même texte, à quelques détails près, figure dans un des articles que V. Cousin publia dans la *Revue des Deux Mondes*, sous le titre : *La Marquise de Sablé* (année 1854, t. II, pp. 5-6).

112. Cette double fréquentation paraîtra peut-être moins étonnante si l'on tient compte de la considération que les religieuses et les Messieurs de Port-Royal accordaient à la réformatrice du Carmel, sainte Thérèse d'Avila, de qui Robert Arnauld d'Andilly traduisit et publia les œuvres. Cf. A. Vermeylen, *Sainte Thérèse en France au XVIIe siècle, 1600-1660*, Louvain, 1958, pp. 205-221.

113. Cf. Mme de Motteville, *op. cit.*, t. II, p. 275 ; cardinal de Retz, *op. cit.*, p. 156.

(114). Cf. *Nécrologe...*, pp. 142-143.

115. *Mémoires du P. Rapin...*, t. I, pp. 35-36, et t. II, pp. 152 et 423. Voir aussi A. Varet, *Relation...*, t. I, p. 69.

116. Cf. N. de Larrière, *op. cit.*, t. II, p. 58.

117. *Mémoires du P. Rapin...*, t. I, pp. 102 et 138, t. II, p. 423.

118. *Ibidem*, t. I, pp. 278-279. La duchesse s'efforça cependant, dans la suite, de le ramener à une conduite plus régulière, car « il édifiait peu le Port-Royal » (*ibidem*, t. I, pp. 531-532, et t. III, p. 96). Ce fut Gondrin qui, en 1650, assista la princesse de Condé, mère de Mme de Longueville, dans ses derniers moments (cf. C. Gazier, *Les Belles Amies...*, p. 87).

119. *Mémoires du R. Rapin...*, t. II, pp. 148-151.

120. *Ibidem*, t. II, p. 152.

121. *Ibidem*, t. II, p. 259.

122. *Ibidem*, t. II, pp. 446-447, t. III, p. 64. Mme de Longueville était en relations épistolaires avec Arnauld, ainsi que le montre une réponse de ce dernier, datée de 1659, où il la conseille sur l'attitude à adopter à l'égard de son frère Condé, sur le point de rentrer d'exil (cf. A. Arnauld, *Œuvres*, t. XLII, « Nouveau supplément aux lettres... », pp. 5-6).

123. Cf. *Mémoires du P. Rapin...*, t. II, pp. 429 et 446, t. III, pp. 64, 77 et 236. Voir aussi, au sujet de ce personnage, le *Supplément au Nécrologe...*, pp. 523-538 ; V. Cousin, *Lettres inédites de Mlle de Vertus...*, p. 322.

124. *Mémoires du P. Rapin...*, t. II, pp. 446-448, t. III, p. 64. Il convient de remarquer ici que, comme la Mère Angélique Arnauld, Martin de Barcos et quelques autres, Mme de Longueville ne goûtait guère les *Provinciales* (cf. A. Gazier, *Histoire générale du Mouvement janséniste*, Paris, 1923, t. I, p. 175). — Quant à Mlle de Vertus, elle manifesta, dans la suite, beaucoup d'estime pour l'abbé de Lalane, qui était aussi un ami de Mme de Sablé (cf. V. Cousin, *Lettres inédites de Mlle de Vertus...*, pp. 324-325). Dans l'épitaphe qu'il a consacrée à cette demoiselle, J. Racine dit qu' « elle eut le bonheur, dans les premiers temps de sa conversion, de fortifier par son exemple et par ses conseils la duchesse de Longueville dans le dessein qu'elle forma aussi de se convertir, et fut l'ange visible dont Dieu se servit pour aider cette princesse à trouver la voie étroite du salut » (*Œuvres complètes*, Bibliothèque de la Pléiade, t. II, p. 357). Si le P. Rapin (*Mémoires*, t. II, pp. 156-157) situe très tôt (« pendant la guerre de Paris ») les premières relations de Mme de Longueville avec Mlle de Vertus, en revanche N. Fontaine attribue leur rapprochement à une initiative de Singlin, prise peu après le décès du duc de Longueville (1663) (cf. N. Fontaine, *op. cit.*, t. III, pp. 384-385). Les publications de V. Cousin ont prouvé que leur amitié existait déjà au moins en 1653 (*Lettres inédites de Mlle de Vertus...*, pp. 303-305 ; *Lettres nouvelles...*, pp. 431-432), confirmant ainsi ce que l'on savait déjà par les *Mémoires de Mlle de Montpensier*, p. 178. Voir aussi E. de Barthélemy, *Les Amis...*, pp. 319-338.

125. Cf. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. III, Appendice, p. 885.

126. Cf. G. Hermant, *op. cit.*, t. II, pp. 379 et sv. et 393-394.

127. Cf. G. Hermant, *op. cit.*, t. IV, pp. 34-35 ; *Mémoires du P. Rapin*, t. III, p. 90 ; A. Arnauld, *Œuvres*, t. XXX, Préface historique, pp. XXI-XXV.

128. Cf. G. Hermant, *op. cit.*, t. IV, p. 35.

129. Cf. A. Arnauld, *Remarques sur un Ecrit composé par M. de Barcos, abbé de Saint-Cyran, pour Mme la Duchesse de Longueville*, dans *Œuvres*, t. XXII, p. 724. D'après les éditeurs (voir t. XXI, Préface historique et critique, p. CXXV), ces *Remarques* dateraient de « vers 1661 ». Mais M. J. Orcibal les situe en 1660 (voir la p. 109 de l'étude citée ci-après dans la note 139).

130. Cf. *Mémoires du P. Rapin...*, t. III, p. 90. D'après les éditeurs des *Œuvres* d'Arnauld, l'évêque d'Olonne, Jean de Malvaux, exerçait les

fonctions épiscopales dans le diocèse de Rouen durant l'absence de M. de Harlay (t. XXX, pp. XXII et XXIII).

131. *Mémoires du P. Rapin...*, t. III, p. 75.

132. *Ibidem*, t. III, pp. 75 et 177.

133. *Ibidem*, t. II, pp. 90 et 175-177.

134. *Ibidem*, t. I, pp. 36-37, 41 et 91 ; Mme de Motteville, *op. cit.*, t. I, pp. 126-127. La marquise de Sénecey écrira en 1662 à M. de Harlay pour le mettre en garde contre le danger que couraient les Ursulines de Rouen du fait des manœuvres de Mme de Longueville (*Mémoires du P. Rapin...*, t. III, pp. 175-176).

135. *Mémoires de Fléchier sur les Grands Jours d'Auvergne en 1665*. Paris, 1862, p. 4.

136. *Op. cit.*, t. IV, p. 396.

137. Cf. *Mémoires du P. Rapin...*, t. III, p. 100. Voir aussi une lettre de Mme de Longueville à Mme de Sablé, sans lieu ni date, conservée à la Bibliothèque nationale, ms français 10585, f°s 40-41.

138. *Mémoires du P. Rapin...*, t. IV, pp. 452-453.

139. Cf. J. Orcibal, *L'Ecrit de Martin de Barcos pour Madame de Longueville*, dans *Chroniques de Port-Royal*, n°s 11-14, 1963, p. 105 et sv. — Notons que, vers le même moment, Barcos écrivit à Mlle de Vertus pour répondre à une question soumise par Mme de Longueville : est-il permis à un chrétien de prier Dieu en le remerciant de sa prédestination ? Le théologien répondit qu'aucune autorité légitime ne le permettait, et qu'une telle prière était « donc nouvelle et d'invention humaine, et par conséquent irrégulière et profane » (cf. L. Goldmann, *op. cit.*, pp. 306-309).

140. C'est M. J. Orcibal qui situe la rédaction de ce texte en 1660, contrairement à l'indication « 1661 ou 1662 » qu'une main étrangère a portée sur le manuscrit (Bibliothèque nationale, ms français n° 17806).

141. Cf. J. Debû-Bridel, *op. cit.*, pp. 263 et 285. D'après l'abbé Goujet (*Vie de Monsieur Singlin*, s. l. s. d., p. LXI), il serait arrivé à Singlin de séjourner en cachette à Méru (voir aussi Sainte-Beuve, *Portraits de Femmes. Madame de Longueville*, dans *Œuvres*, Bibliothèque de la Pléiade, t. II, p. 1288).

142. Cf. V. Cousin, *Lettres inédites* à Mme de Sablé, dans *Journal des Savants*, 1852, pp. 249-251.

143. L'expression est de Sainte-Beuve, qui a fait un portrait élogieux de Mlle de Vertus (*Port-Royal*, t. III, pp. 107-127). Voir aussi la note 124. Ajoutons que cette demoiselle semble avoir été liée avec la famille Pascal (cf. V. Cousin, *Lettres inédites de Mlle de Vertus...*, pp. 333-334).

144. Cf. V. Cousin, *Lettres inédites* à Mme de Sablé, dans *Journal des Savants*, 1852, pp. 100-104 ; Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. III, pp. 158-160 ; J. Mesnard, *op. cit.*, t. II, pp. 730 et 894.

145. Voir, par exemple, les *Mémoires du P. Rapin...*, t. II, pp. 259-260 ; Villefore, *op. cit.*, t. II, p. 41.

146. Cf. A. Geffroy et A. Chéruel, *op. cit.*, pp. 14 et 32 ; *Mémoires de Mlle de Montpensier*, p. 178.

147. Cf. *Mémoires du P. Rapin...*, t. I, pp. 36-39, 137-138, et t. III, p. 177.

148. *Ibidem*, t. III, p. 408.

149. *Ibidem*, t. III, notamment aux pp. 498 et 510.

150. *Ibidem*, t. III, p. 177 ; G. Hermant, *op. cit.*, t. IV, p. 599.

151. Cf. N. Fontaine, *op. cit.*, t. III, pp. 380-381 ; A. Arnauld, *Œuvres*, t. II, p. 241, t. III, p. 462, t. XIV, pp. 354 et 778, et t. XXIV, p. 472. Un des Solitaires de Port-Royal, Baudri de Saint-Gilles d'Asson, fut celui que la duchesse chargea de se rendre dans les régions sinistrées pour y procéder à la distribution d'aumônes (cf. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. I, p. 738). Elle se préoccupait aussi des églises pauvres. De plus, elle donna

des sommes assez considérables aux missions des Indes et du Japon (cf. bibliothèque Mazarine, m A 15428, n° 26, « Mémoire » de Mlle d'Epernon).

152. Ce qui ne l'empêchait pas de faire des séjours à la campagne, en son château de Trie. Elle y recevait des amis tels que Mlle de Vertus, M. de Lalane... (Cf. V. Cousin, *Lettres inédites* à Mme de Sablé, dans *Journal des Savants*, 1851, p. 679).

153. Cf. G. Hermant, *op. cit.*, *t.* V, pp. 355-356 ; A. Féron, *La Vie...*, p. 101.

154. Cf. G. Hermant, *op. cit.*, t. V, p. 580 ; *Mémoires du P. Rapin*, t. III, pp. 185-186 ; V. Cousin, *Lettres inédites...*, p. 341 ; L. Batterel, *op. cit.*, t. IV, pp. 79-82. Du Père Du Breuil Mme de Longueville disait à Mme de Sablé : « C'est assurément un saint homme et un fort bel esprit, très savant, et tout entier du bon côté ; mais il est le plus sec du monde et le plus discret, c'est-à-dire de ces gens qu'il faut poursuivre pour les attirer » (V. Cousin, *Lettres inédites* à Mme de Sablé, dans *Journal des Savants*, 1851, p. 687).

155. Le P. Rapin signale à plusieurs reprises l'art qu'elle avait de « cajoler » les gens, et il est près de s'en scandaliser. Un témoin plus favorable, mais anonyme, dit qu'elle « parlait sensément, modestement, charitablement et sans passion ». Il ajoutait : « Tout son extérieur, sa voix, son visage, ses gestes étaient une musique parfaite, et son esprit et son corps la servaient si bien pour exprimer tout ce qu'elle voulait faire entendre que c'était la plus parfaite actrice du monde » (Archives de l'Etat, à Utrecht : Fonds de Port-Royal, n° 4286 ; Sainte-Beuve, *Œuvres*, Bibliothèque de la Pléiade, t. II, pp. 1303-1304). C'est ici le lieu de remarquer que si Mme de Longueville était intelligente, en revanche elle manquait d'étude ; heureusement, son esprit s'éait affiné par la fréquentation de la société de l'hôtel de Rambouillet et de certains beaux esprits (tel Jacques Esprit) ; de plus, elle ne reculait pas devant la lecture d'écrits de controverse (cf. V. Cousin, *Lettres inédites de Mlle de Vertus...*, p. 324). L'abbé de Saint-Pierre, rapporte que Nicole lui avait décrit comme suit le caractère d'esprit de Mme de Longueville : « Il me dit qu'elle avait l'esprit très fin et très délicat sur la connaissance des caractères des personnes, mais qu'il était très petit, très faible, et qu'elle était très bornée sur les matières de science et de raisonnement, et sur toutes les choses spéculatives dans lesquelles il ne s'agissait point de sujets de sentiments. » Cf. Sainte-Beuve, *Œuvres*, Bibliothèque de la Pléiade, t. II, pp. 1301-1302.

156. Cf. Archives de l'Etat, à Utrecht : Fonds de Port-Royal, n° 252, lettre de Mme de Longueville à cette religieuse, 16 mai 1661.

157. Cf. G. Hermant, *op. cit.*, t. V, p. 608.

158. *Lettres inédites* à Mme de Sablé, dans *Journal des Savants*, 1852, pp. 251-258.

159. De cette dernière attitude, voici l'expression dans une lettre adressée à Mme de Sablé, de Châteaudun, 29 septembre 1664 : « Présentement, je suis convaincue qu'il ne faut point que les docteurs qui sont persuadés de la fausseté du fait signent, et que je penche tout à fait à croire qu'il ne faut pas non plus que les filles le fassent, surtout étant instruites comme elles le sont » (Bibliothèque Nationale, ms français 10584, f°s 136-139).

160. Cf. V. Cousin, *Lettres inédites* à Mme de Sablé, dans *Journal des Savants*, 1852, pp. 260-261 ; nous croyons que c'est par erreur que V. Cousin a daté de 1668 les lettres de Mme de Longueville citées à cet endroit ; celles-ci se comprennent beaucoup mieux dans le contexte des entretiens engagés avec le P. Ferrier S.J., au cours des années 1663-1664. — D'après une lettre que Mlle de Vertus écrivit à Mme de Sablé vers la fin de 1664, Mme de Longueville intervint encore à ce moment dans le différend qui s'était manifesté entre l'évêque de Comminges et Antoine Arnauld (elle

adressa à Choiseul « une lettre très forte ») (cf. V. Cousin, *Lettres inédites de Mlle de Vertus...*, pp. 327-328).

161. Cf. *Mémoires du P. Rapin...*, t. III, p. 260-261.

162. Cf. *Histoire des Persécutions des Religieuses de Port-Royal écrites par elles-mêmes*, Villefranche, 1753, p. 209.

163. Cf. *Histoire des Persécutions...*, pp. 221-225 ; A. Arnauld, *Œuvres*, t. XXIII, p. 122, note, et pp. 122-131 ; Archives de l'Etat, à Utrech : Fonds de Port-Royal, n° 209.

164. Cf. A. Varet, *Relation...*, t. I, pp. 63-71 ; A. Arnauld, *Œuvres*, t. XXI, Préface historique, p. XCI.

165. Dès le 22 août, une religieuse écrivit à Mme de Longueville (ou à Mlle de Vertus) pour lui raconter la visite que l'archevêque avait faite la veille à Port-Royal ; elle lui communiquait ainsi une version des événements qui devait s'ajouter à celle que, d'après la même lettre, le P. Esprit avait promis d'envoyer à sa correspondante (Archives de l'Etat, à Utrecht : Fonds de Port-Royal, n° 758).

166. Bibliothèque nationale, ms français 10584, f°s 123-128. La duchesse s'inquiétait particulièrement du sort réservé à deux religieuses à qui elle était attachée, la Mère Agnès Arnauld et la sœur Anne de Sainte-Eugénie de Boulogne de Saint-Ange (lettre du 30 août, *ibidem*, f°s 147-149).

167. Cf. *Mémoires du P. Rapin...*, t. III, pp. 276-277.

168. Cf. Archives de l'Etat, à Utrecht : Fonds de Port-Royal, n° 540; *Mémoires du P. Rapin...*, t. III, pp. 328-329 et 371-372.

169. Voir la note 124.

170. Cf. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. II, pp. 802-803 et 1063.

171. Ainsi, elle se soucia des difficultés que rencontrait l'Oratorien Abel de Sainte-Marthe, en faveur de qui elle écrivit à son frère le prince de Conti (cf. lettre à Mme de Sablé, sans lieu ni date, Bibliothèque nationale, ms français 10584, f°s 83-84). Pour savoir ce qui se passait dans la Congrégation de l'Oratoire, Mme de Longueville pouvait compter non seulement sur le P. du Breuil, mais encore sur le P. de Mouchy, qui vivait dans son entourage et qui sera l'un des ecclésiastiques à l'assister dans ses derniers moments.

172. Cf. *Mémoires du P. Rapin*, t. III, pp. 276-277, 375 et 415. La situation de famille de la duchesse était assez embarrassée. En effet, elle avait une belle-fille, Marie d'Orléans (née en 1625 d'un premier mariage de son mari, et unie au duc de Nemours en 1657), qui l'observait et la critiquait. D'autre part, elle eut à compter, jusqu'en 1664, avec une fille naturelle de son époux, devenue abbesse de Maubuisson. Enfin, elle supportait la charge de l'éducation de ses deux fils, dont l'aîné était un déséquilibré.

173. Cf. deux lettres originales de Mme de Longueville, en date du 4 mars 1666, sans indication de destinataire (Mme de Sablé ?) (Archives de l'Etat, à Utrecht : Fonds de Port-Royal, n° 758). L'une de ces lettres commence comme suit : « Mr l'Archevêque a fait une ordonnance contre les irrégularités et les singularités de Port-Royal. Les premières consistent en des fenêtres qui donnent du dehors dans le dedans d'un certain puits qui tient à la muraille, par le moyen duquel on peut avoir communication. Les singularités sont les reliques et les prières des saints modernes, la tombe de M. de Saint-Cyran, le registre mortuaire et d'autres écrits, sur quoi pourtant Mr l'Archevêque n'ordonne autre chose si ce n'est qu'ils seront remis entre les mains de Mr Chamillard, qui les lui portera pour en ordonner ce qu'il jugera à propos. »

174. Tout en protestant de ses bonnes dispositions, le cardinal signalait de Rome à la duchesse, le 19 janvier 1666, que « tous les devants ici sont pris contre lui [Ciron], que le général des Jésuites a prévenu le pape, que M. l'Archevêque de Toulouse s'est déclaré ouvertement contre

son institut, ce qui est d'un poids très grand en cette cour, où l'on ne manque jamais dans les affaires même les plus favorables d'avoir beaucoup d'égard aux oppositions des ordinaires de France, parce qu'on prétend les obliger par-là à recourir à Rome avec plus de facilité. Jugez, Madame, de quel poids doit être l'intervention de M. de Toulouse dans une conjoncture que l'on a fait voir au pape comme une suite du jansénisme. » Retz conseillait donc à Ciron de prendre ses mesures du côté de la France, « n'y ayant rien à attendre de celui de Rome que de la persécution ». Il ajoutait : « Comme M. l'abbé de Rancé a eu l'honneur de voir V.A., j'estime qu'il n'aura pas manqué de lui dire la manière dont on se conduit ici, et qu'elle sera par conséquent moins surprise de ce que je lui mande » (Archives du musée Condé, à Chantilly : Recueil des lettres..., série P., registre XXXIV, f°s 365-366).

175. Cf. *Mémoires du P. Rapin...*, t. III, pp. 378-381 ; E. de Barthélemy, *La Princesse de Conti...*, pp. 169-170. Sur la persécution des Filles de l'Enfance, voir notamment les *Œuvres* d'A. Arnauld, t. XXX, pp. LXV et sv.

176. Cf. *Mémoires du P. Rapin...*, t. III, p.. 392-393.

177. Bibliothèque nationale, ms français 10584, f°s 104-107, lettre à Mme de Sablé, 16 septembre (1664) ; V. Cousin, *La Marquise de Sablé*, dans *Revue des Deux Mondes*, 1854, t. II, pp. 14-16.

178. Cf. *Mémoires du P. Rapin...*, t. III, pp. 427 et 431.

179. *Ibidem*, t. III, pp. 431-441.

180. Cf. N. Fontaine, *op. cit.*, t. IV, pp. 134-139.

181. Cf. Villefore, *op. cit.*, t. II, pp. 89-90. Ce cardinal était favorable aux Jansénistes : voir notamment E. Michaud, *Louis XIV et Innocent XI...*, Paris, 1882-1883, t. IV, pp. 425 et 437.

182. Cf. A. Varet, *Relation...*, t. I, pp. 72-88 ; Villefore, *op. cit.*, t. II, pp. 89-102 ; J. Besoigne, *op. cit.*, t. II, pp. 395-398 ; N. de Larrière, *op. cit.*, t. I, p. 341 ; A. Arnauld, *Œuvres*, t. XXIV, pp. 140-141 ; *Mémoires du P. Rapin...*, t. III, pp. 395, 455-456 et *passim* ; A. Cock, *op. cit.*, pp. 237-238.

183. Il rentrait des Pays-Bas espagnols, où il avait été internonce (1665-1667), et s'apprêtait à s'intégrer dans la Curie romaine en qualité de cardinal neveu. Cf. L. Ceyssens, *Sources relatives à l'Histoire du Jansénisme et de l'Antijansénisme des années 1661-1672*, Louvain, 1968, pp. XVII-XVIII et *passim*.

184. Cf. A. Varet, *Relation...*, t. I, pp. 89-95 ; N. de Larrière, *op. cit.*, t. I, pp. 341-342 ; A. Arnauld, *Œuvres*, t. XXIV, pp. 176 et 363-366. Notons que V. Cousin, commentant une lettre de Mme de Longueville à Mme de Sablé (5 octobre 1667), où il est fait allusion à l'abbé Rospigliosi, écrit : « Il y a dans ses papiers quelques lettres à cet abbé » (*Lettres inédites* à Mme de Sablé, dans *Journal des Savants*, 1851, p. 678). Mme de Sablé, elle aussi, écrivit à Rospigliosi en faveur de Port-Royal, en 1667 (cf. V. Cousin, *Mme de Sablé*, pp. 220-222 ; E. de Barthélemy, *Les Amis...*, p. 99.

185. Cf. V. Cousin, *Lettres inédites* à Mme de Sablé, dans *Journal des Savants*, 1852, pp. 259-260.

186. Cf. *Mémoires du P. Rapin...*, t. III, p. 408 ; N. de Larrière, *op. cit.*, t. I, pp. 344-346 ; A. Arnauld, *Œuvres*, t. XXIV, pp. 466-480.

187. Cf. Abbé C. Goujet, *Continuation des Essais de morale, contenant la Vie de M. Nicole...*, Liège, 1767, pp. 158 et sv. ; N. de Larrière, *op. cit.*, t. I, p. 353 ; *Mémoires du P. Rapin...*, t. III, pp. 478-479.

188. Cf. *Mémoires du P. Rapin...*, t. III, pp. 362-365 et 390 ; Villefore, *op. cit.*, t. II, p. 119 ; V. Cousin, *Madame de Sablé*, p. 388 ; E. de Barthélemy. *La Princesse de Conti...*, p. 172.

189. Cf. Archives de l'Etat, à Utrecht : Fonds de Port-Royal, n° 3209; *Lettres de la Mère Agnès Arnauld...*, édition P. Faugère, t. II, pp. 278-279. Dans des lettres adressées de sa prison, l'une le 19 février 1668 à la

Mère Angélique de Saint-Jean, l'autre le 2 février à M. Hamon, Le Maistre de Sacy avait insisté sur les services que Mme de Longueville rendait à Port-Royal (cf. G. Delassault, *Choix de Lettres inédites de Louis-Isaac Le Maistre de Sacy (1650-1683)*, Paris, 1959, pp. 263 et 265).

190. Cf. V. Cousin, *Lettres inédites...*, pp. 315-316.

191. Cf. Archives de l'Etat, Utrecht : Fonds de Port-Royal, n° 145 (copie de la main de la Mère du Fargis) ; V. Cousin, *Lettres inédites...*, p. 314 (cet auteur date cette lettre « Du Bouchet, ce 29 mai », sans indication d'année).

192. Cf. *Mémoires du P. Rapin...*, t. III, pp. 487-488 ; Villefore, *op. cit.*, t. II, pp. 104-105. — Dans une lettre dont la date est incertaine, et le destinataire imprécis, mais qui est postérieure à la Paix de l'Eglise, Mlle de Vertus a décrit le dévouement que la duchesse montrait en de telles circonstances : « C'est chez Mme de Longueville que tous les concerts se prennent et elle témoigne d'une générosité extraordinaire en approuvant le dessein de M. d'Alet et travaillant à y faire entrer toutes les personnes qui y peuvent tenir, car elle ne doute pas que la persécution n'aille jusques à elle si une fois on la recommence » (Archives de l'Etat, à Utrecht: Fonds de Port-Royal, n° 815).

193. Lettre du 24 janvier 1667 (Archives de l'Etat, à Utrecht : Fonds de Port-Royal, n° 120) ; *Recueil de plusieurs pièces pour servir à l'Histoire de Port-Royal*, Utrecht, 1740, pp. 508-512 ; V. Cousin, *Lettres inédites...*, p. 312 (cet auteur présente cette lettre comme adressée à la Mère Angélique Arnauld, alors que, d'après la copie du Fonds de Port-Royal, à Utrecht, elle avait pour destinataire la Mère de Ligny).

194. Cf. Archives de l'Etat, à Utrecht : Fonds de Port-Royal, n° 814: lettre de Gondrin à Mme de Longueville, août 1668 ; J. Besoigne, *op. cit.*, t. II, pp. 415-420 ; A. Arnauld, *Œuvres*, t. XXIII, p. XXIII.

195. Cf. *Lettres de la Mère Agnès Arnauld*, édition P. Faugère, t. II, pp. 283-284.

196. Cf. *Mémoires du P. Rapin...*, t. III, pp. 484-486. Le 19 mars 1669, la Mère Agnès Arnauld remerciera Condé pour ce qu'il avait « daigné faire pour nous, en considération d'une personne [Mme de Longueville] dont le mérite est si grand qu'il semble en donner aux personnes qui en ont le moins, par la seule raison qu'elle les honore de sa bienveillance » (*Lettres de la Mère Agnès Arnauld*, édition P. Faugère, t. II, pp. 292-293).

197. Le 15 novembre 1668, Le Maistre de Sacy, libéré tout récemment, écrivait à la Mère Angélique de Saint-Jean : « Vous seriez touchée de voir ici le rôle et l'affection avec laquelle les Evêques font leur affaire de la vôtre, et ne croient point que l'Eglise puisse être en paix jusqu'à ce que vous y soyez comme tous les autres. Ils étaient avant hier cinq dans la chambre de Mad. de Longueville qui en délibérèrent 3 ou 4 heures de suite. Il ne se peut rien ajouter au zèle, à la sagesse et à l'affection de M. de Meaux, qui a le principal soin de l'affaire. Ces cinq Evêques (étaient) Mgrs de Sens, de Meaux, de Châlons, de Beauvais et d'Angoulême » (G. Delassault, *Lettres...*, p. 313). Voici les noms de ces prélats (dans l'ordre de la citation) : L.-H. de Gondrin, D. de Ligny, F. Vialart, Choart de Buzenval et P. de Péricard.

198. Cf. Villefore, *op. cit.*, t. II, pp. 123-124 ; V. Cousin, *Lettres inédites...*, pp. 314-315 ; Bibliothèque nationale, ms français 19705, f°s 24-25, lettre du 15 février.

199. La lettre de N. Pavillon à Mme de Longueville, datée de Pézenas, 11 mars 1669, est conservée dans les archives du musée Condé, à Chantilly (Recueil des lettres..., série O, registre IV, f° 139).

200. Cf. *Lettres de M. Godeau, évêque de Vence...*, pp. 396-398, lettre CXXXVIII.

201. Cf. *Correspondance de Mme de Sévigné*, Bibliothèque de la Pléia-

de, t. I, 1953, p. 222. Mais en 1689, l'épistolière fera l'éloge de l'humilité de Mme de Longueville, qu'elle appellera « cette sainte et pénitente princesse » (*ibidem*, t. II, 1974, p. 744).

202. *Mémoires du Curé de Versailles, François Hébert (1686-1704)*, Paris, 1927, pp. 98-100.

203. Cf. *Mémoires du P. Rapin...*, t. III, pp. 498-499.

204. *Ibidem*, t. III, p. 504.

205. Cf. Villefore, *op. cit.*, t. II, pp. 124-133 ; V. Cousin, *Lettres inédites de Mlle de Vertus...*, pp. 336-343, *Lettres inédites...*, p. 325-327 et 343-344 ; *Lettres de la Mère Agnès Arnauld...*, édition P. Faugère, t. II, pp. 330-334.

206. Dans une lettre dont la date n'a pas été conservée, elle écrivait à son confesseur Louis Marcel : « Mon esprit est si froid qu'il affaiblit mon corps et, contre le cours ordinaire de la nature et de la grâce, au lieu que le corps est ce qui entraîne l'esprit, c'est mon esprit qui entraîne mon corps ; ... au pied de la lettre, j'ai l'esprit plus animal que le corps » (cf. F.-G. Malvoisine, *op. cit.*, pp. 11-29, lettre VI). Dans la suite, il lui arrivera, bien qu'étant à Port-Royal un jour de Pentecôte, de réclamer les prières du même prêtre en disant : « J'en ai plus besoin que jamais et étant au milieu de tant de personnes embrasées de l'amour de Dieu, je suis plus froide que la glace » (*ibidem*, lettre XII). — Voir aussi V. Cousin, *Lettres inédites...*, pp. 338-356. — D'après Mlle d'Epernon (bibliothèque Mazarine, recueil A 15428, n° 26), Mme de Longueville considérait ces périodes de sécheresse comme la punition de ses péchés ; elle les acceptait avec humilité et n'espérait son salut que de la miséricorde de Dieu. De là la dévotion profonde que lui inspirait le mystère de la mort du Christ. Elle confiait à la Carmélite qu'en adorant ce mystère chaque jour, « prosternée sur le plancher à trois heures après midi », elle obtenait « quelque renouvellement dans sa foi et dans son espérance », et un soutien dans ses états d'aridité. — Pour ce qui est de ses scrupules, on en trouvera un exemple dans la lettre publiée par E. de Barthélemy, *Les Amis...*, pp. 232-233.

207. Dans ses notes groupées sous le titre « Diverses particularités concernant Port-Royal », Racine remarquait que « Mme de Longueville se dégoûtait fort aisément ; et d'une grande envie de voir les gens passait tout à coup à une fort grande peine de les voir » (*Œuvres*, Bibliothèques de la Pléiade, t. II, p. 153).

208. Cf. V. Cousin, *Lettres inédites* à Mme de Sablé, dans *Journal des Savants*, 1852, pp. 258-259. Le Maistre de Sacy était au courant de ce projet de retraite, et il l'avait signalé en ces termes à la Mère Angélique de Saint-Jean dès le 19 février 1668 : « Je vous prie de recommander particulièrement à Dieu Madame de Longueville... Elle a résolu sa retraite, elle voit néanmoins de la difficulté à s'y engager, un souffle d'en haut serait bien nécessaire en ces rencontres, pour accompagner de joie une action qui se doit faire pour Dieu et qui doit avoir de grandes suites » (cf. G. Delassault, *Lettres...*, p. 263 ; voir aussi pp. 266 et 304).

209. Déjà en décembre 1667, Mme de Longueville avait exprimé à la Mère Agnès Arnauld son regret de ne pouvoir, à ce moment, se retirer auprès d'elle et de ses compagnes ; elle lui avait dès lors demandé la continuation de l'union qu'elle entretenait avec sa correspondante, ainsi qu'avec la sœur Angélique de Saint-Jean et la Mère de Ligny (cf. V. Cousin, *Lettres inédites...*, pp. 313-314). En 1669, lorsqu'on s'apprêta à construire à Port-Royal des Champs une résidence destinée à servir de retraite à la duchesse, celle-ci exposa à la Mère Agnès Arnauld l'état d'angoisse où elle vivait : « Je ne suspends mon entier découragement, pour ne pas dire un mot plus expressif, que par l'espérance d'entrer dans votre maison, prenant cet établissement comme une marque que Dieu ne m'a pas

abandonnée... » Et puls loin : « De plus, il n'y a guère de jours où je ne connaisse de nouvelles plaies dans mon âme, et où je ne voie de certains fonds dont je ne pénètre pourtant pas la profondeur. Je n'ai qu'autant de lumière qu'il en faut pour voir que ce sont des abîmes ; mais je ne vois pas ce qui y est, et ainsi je crains bien que Dieu regarde toute ma vie comme une vraie hypocrisie. Or, je ne vois donc que cette entrée chez vous qui suspende toutes ces craintes. Non pas que je croie que je n'ai que cela à faire, car je crois que ce n'est proprement qu'entrer dans la voie ; mais c'est y entrer, et c'est beaucoup pour moi qui crains de n'y être point et de courir dehors, ce qui est un terrible état, s'il est véritable ! Cela me remplit de terreurs même naturelles ; je crains tout : il n'y a nul accident possible qui ne me fasse frémir, regardant toujours Dieu prêt à me punir dès ce monde. Ainsi je suis même humainement dans un état très pénible, ne pouvant, ce me semble, aimer la volonté de Dieu sur moi, la craignant de justice plutôt que de miséricorde et ne pouvant tout au plus par-là que l'adorer et m'y soumettre. Je ne pensais pas vous en dire tant; mais ma confiance pour vous m'a rendue plus libre. » (*Ibidem*, pp. 319-320.)

210. Voir la lettre de Mlle de Vertus à la Mère Agnès Arnauld, en date du « 28 juin » et celle de Mme de Longueville à la même, du même jour (V. Cousin, *Lettres inédites...*, pp. 318-319). Ces lettres semblent avoir été écrites en 1669, et non en 1671.

211. Cf. *Lettres de la Mère Agnès Arnauld...*, édition P. Faugère, t. II, pp. 304-305 ; Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. II, p. 857. Une description de ce logis a été donnée par J. Besoigne (*op. cit.*, t. III, p. 338). D'après P. Thomas du Fossé (*op. cit.*, t. IV, p. 5), ce fut l'abbé de Lalane, « très intelligent dans l'architecture », qui prêta ses services à la duchesse pour la construction de cette demeure.

212. Cf. V. Cousin, *Lettres inédites de Mlle de Vertus...*, pp. 345-346; Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. III, pp. 117-120 ; E. de Barthélemy, *Les Amis...*, pp. 323-324.

213. Voir par exemple, la lettre de Mme de Longueville à la Mère Agnès Arnauld en date du 1er novembbre 1669 (V. Cousin, *Lettres inédites*, p. 327).

214. Cf. *Lettres de la Mère Agnès Arnauld*, édition P. Faugère, t. II, pp. 301 et 336-337.

215. *Ibidem*, t. I, pp. VIII-IX.

216. Cf. E. de Barthélemy, *La Princesse de Conti...*, pp. 175-178. Le corps de la princesse fut inhumé en l'église de Saint-André-des-Arts, son cœur chez les Carmélites de la rue Saint-Jacques, et ses entrailles en l'église de Port-Royal des Champs, sous une pierre tombale que fit poser Mme de Longueville (*ibidem*, pp. 253-259).

217. Cf. Pellisson, *Lettres historiques*, Paris, 1729, t. I, pp. 143-145 ; Mme de Sévigné, *Correspondance*, Bibliothèque de la Pléiade, t. II, 1953, pp. 572-573. Les religieuses écrivirent aussitôt (20 juin) à Mlle de Vertus pour la charger de présenter à la duchesse les condoléances de la communauté. Elles lui déléguèrent, aux mêmes fins, leur intendant, M. Hilaire (Archives du musée Condé, à Chantilly, Recueil des lettres..., série O, registre VIII, f° 288). Mlle de Vertus, conseillée par Le Maistre de Sacy, continua d'assister Mme de Longueville dans son affliction, qu'augmentait alors une maladie (cf. G. Delassault, *Lettres de Louis-Isaac Le Maistre, sieur de Sacy*, dans *Chroniques de Port-Royal*, n° 10, 1959, pp. 4-5). — Après la mort du comte de Saint-Paul, on reconnut à ce dernier plus de qualités sérieuses qu'on n'aurait pu le supposer ; c'est ainsi qu'on découvrit qu'avant de partir pour la guerre, il avait fait une confession conduite par les Messieurs de Port-Royal (Mme de Sévigné, *loc. cit.*, p. 583). — Signalons qu'une épitaphe fut apposée, en souvenir du jeune

officier, en l'église des religieuses du Tiers Ordre de saint François, située entre Emmerich et Arnhem, en laquelle furent inhumées ses « *tenerae carnes ab ossibus separatae cum visceribus* » ; une inscription supplémentaire disait que les religieuses avaient érigé ce monument en hommage à la douleur de la duchesse de Longueville (Archives de l'Etat, à Utrecht : Fonds de Port-Royal, n° 918). Le cœur du jeune comte fut inhumé en l'église de Port-Royal des Champs. On conserve au musée Condé, à Chantilly, une miniature représentant le comte de Saint-Paul qui, à en juger d'après ce portrait, ressemblait à sa mère.

218. Cf. Dom Clémencet, *op. cit.*, t. VII, p. 146; duc d'Aumale, *op. cit.*, t. VII, pp. 344-347.

219. Cf. V. Cousin, *Lettres inédites* à Mme de Sablé, dans *Journal des Savants*, 1852, p. 436. L'original de la lettre de Mme de Longueville datée du 24 juillet 1672 figure dans les archives du musée Condé, à Chantilly : Recueil des lettres..., série O, registre VIII, f° 222). Quant à la lettre de Barcos, on la trouve dans la *Correspondance*, publiée par L. Goldmann, pp. 388-390.

220. Cf. E. de Barthélemy, *La Princesse de Conti...*, pp. 178 et 183 ; duc de La Force, *Le Grand Conti*, Paris, 1927, pp. 21-22 ; L. Cognet, *Claude Lancelot, solitaire de Port-Royal*, Paris, 1950, pp. 205-206. Mme de Longueville avait eu le pressentiment de cette attitude de Louis XIV quand, quelques mois auparavant, elle avait écrit à Mme de Sablé au sujet de l'état critique de sa belle-sœur et de l'éventualité d'une tutelle : « Comme le roi est fait, il me soulagerait de cette peine et ne laisserait pas des princes du sang à la merci d'une Janséniste » (Bibliothèque nationale, ms français 10584, f°s 15-16).

221. Certains contemporains (M. de Pontchâteau, A. Arnauld, Mme d'Humières, Jean Le Nain, Louis Marcel...) étaient renseignés sur les austérités physiques et morales que s'imposait Mme de Longueville. Cf. Villefore, *op. cit.*, t. II, pp. 164-165 ; A. Arnauld, *Œuvres*, t. II, p. 240 ; V. Cousin, *Lettres inédites...*, p. 345 ; F.-G. Malvoisine, *op. cit.*, p. 36 ; Sainte-Beuve, *Œuvres*, Bibliothèque de la Pléiade, t. II, pp. 1299-1300 ; B. Neveu, *Pontchâteau...*, pp. 152-153.

222. On a, remarque Sainte-Beuve, « peu de détails sur la vie de Mme de Longueville quand elle était à Port-Royal ; cette vie était la prière. On la rencontre seulement, de loin en loin, mentionnée dans nos Journaux comme ayant assisté à des cérémonies intérieures, telles que sacrements donnés à des religieuses mourantes, confirmations, professions et prises d'habit, sermons de M. Le Tourneux » *(Port-Royal*, t. III, p. 142). — Pour ce qui est de l'entourage de Mme de Longueville, il semble bien qu'il ne faille pas s'en tenir simplement à la compagnie de Mlle de Vertus. Le curé de Versailles, François Hébert, parlant du zèle de la duchesse pour la pureté de la morale, fait allusion aux « soins qu'elle se donnait de faire élever auprès d'elle plusieurs filles dans ces mêmes sentiments » *(Mémoires du Curé de Versailles...*, p. 99). Parmi celles qui furent ainsi gagnées à ses opinions, on trouve une « pieuse Demoiselle », Marguerite Le Bastier, qui la servit pendant plus de trente ans et qui, dans la suite, exerça gratuitement l'office de tourière à Port-Royal des Champs ;elle y mourut en 1700 (cf. *Lettres de Germain Vuillart, ami de Port-Royal, à M. Louis de Préfontaine*, publiées par R. Clark, Paris, 1951, pp. 55, 5 et 337).

223. *Les Belles Amies...*, p. 110.

224. Cf. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. II, p. 1060 ; J. Mesnard, *Pascal et les Roannez*, t. II, pp. 687-688. Sainte-Beuve a rapporté l'intervention — divertissement plutôt que jugement — de Mme de Longueville, Filleau de La Chaise et quelques autres, dans un différend qui opposa Arnauld au doyen de Senlis, Des Lions, au sujet des droits de la nièce de ce dernier

(Port-Royal, t. II, pp. 1059-1061). Notons qu'il arriva à la duchesse de correspondre avec Des Lions au cours de l'action entreprise en faveur des quatre évêques (Archives de l'Etat, à Utrecht : Fonds de Port-Royal, n° 540, lettres de 1665).

225. Cf. Sainte-Beuve, *Port-Royal,* t. III, pp. 91-103.

226. D'après un contemporain (Bartet) dont le P. Rapin a rapporté le témoignage, l'austère Martin de Barcos, retiré dans son abbaye de Saint-Cyran, réprouvait les relations mondaines ; il reprochait à Arnauld d'avoir trop de commerce avec le monde et, en particulier, avec Mme de Longueville (cf. *Mémoires du P. Rapin...,* t. III, p. 151 ; Sainte-Beuve, *Port-Royal,* t. I, p. 998).

227. Mme de Longueville appréciait l'esprit, l'amabilité et la politesse de P. Nicole. Cf. Sainte-Beuve, *Port-Royal,* t. II, p. 873.

228. Cf. Villefore, *op. cit.,* t. II, pp. 164, 167-169 ; B. Neveu, *Pontchâteau,* pp. 452-453. On trouve dans le « Recueil d'Utrecht » *(Recueil de plusieurs pièces pour servir à l'Histoire de Port-Royal,* Utrecht, 1740, p. 357) un instantané d'une des réunions qui se tenaient chez la duchesse : l'imprimeur Desprez voulut, d'urgence, consulter Arnauld au sujet d'un amendement à apporter à l'édition des *Pensées* de Pascal (elles parurent en 1670) ; il « alla à l'Hôtel de Longueville, où il le trouva avec Son Altesse Madame de Longueville, M. l'Evêque de Comminges [Gilbert de Choiseul], les Abbés de la Lane et la Vergne, M. Ragot, Promoteur d'Alet, et quelques autres. »

229. Cf. N. de Larrière, *op. cit.,* t. II, pp. 65-66 ; A. Arnauld, *Œuvres,* t. XXIV, pp. 589-590, et t. XXV, pp. 346-353.

230. Cf. *Lettres de la Mère Agnès Arnauld,* édition P. Faugère, t. II, p. 348.

231. Cf. N. de Larrière, *op. cit.,* t. II, p. 73 ; E. Jacques, *Les Années d'exil d'Antoine Arnauld (1679-1694),* Louvain, 1976, pp. 20-23.

232. Cf. N. de Larrière, *op. cit.,* t. II, p. 88. On trouvera une autre preuve de ces rapports d'intime confiance dans la part que Mme de Longueville prit à la réconciliation d'Arnauld avec son ancien ami Des Lions, doyen de Senlis (cf. A. Arnauld, *Œuvres,* t. XXXVI, p. LXI), comme aussi dans les écrits qu'Arnauld composa en faveur de sa protectrice dans son différend avec sa belle-fille, la duchesse de Nemours, au sujet de la souveraineté du comté de Neuchâtel *(ibidem,* pp. XXXII-XXXVIII).

233. Cf. N. de Larrière, *op. cit.,* t. II, p. 93.

234. Cf. H.-C. de Beaubrun, *La Vie de M. l'Abbé de Pontchâteau,* publiée dans le *Port-Royal* de Sainte-Beuve, t. III, p. 843. Déjà avant 1664, c'est-à-dire avant la mort de Singlin, Mme de Longueville s'attacha à aplanir le différend qui retardait l'impression de la traduction du Nouveau Testament, du fait des objections soulevées par ce prêtre et surtout par Martin de Barcos (cf. lettre à Mme de Sablé, sans lieu ni date, Bibliothèque nationale, ms français 10584, f°s 88-89).

235. Cf. G. Delassault, *Le Maistre de Sacy et son temps,* Paris, 1957, p. 157.

236. Cf. C. Gazier, *Les Belles Amies...,* pp. 105-106.

237. Les deux dames avaient notamment écrit, en sa faveur, des lettres de recommandation destinées aux cardinaux Jacopo Rospigliosi, Rinaldo d'Este et Antonio Barberini. Cf. Archives de l'Etat, à Utrecht : Fonds de l'Oud-bisschoppelijke Clerezij, n° 601 ; M. G. Spiertz, *L'Eglise catholique et le Saint-Siège pendant la deuxième moitié du XVIIe siècle,* Louvain, 1975, pp. 85 et 106.

238. Cf. B. Neveu, *Pontchâteau,* pp. 452-453.

239. Cf. F. de Bojani, *Innocent XI. Sa Correspondance avec ses Nonces, 1676-1679,* Paris, 1910-1912, t. II, pp. 23-25 ; Mme de Longueville

avait saisi cette occasion pour demander comment elle devait « se régler en bonne conscience dans les concessions des dispenses matrimoniales à ses sujets hérétiques » (comme curatrice de son fils, elle avait à se préoccuper de ses possessions de Neuchâtel et Valengin, en Suisse) ; B. Neveu, *Pontchâteau*, p. 474, n. 3 ; archives de Massa (Italie), archives du cardinal Alderano Cibo, t. 7, p.8 152.

240. Cf. B. Neveu, *Pontchâteau*, p. 114.

241. *Ibidem*, p. 484. Au sujet de la délégation citée ici, voir notamment L. Ceyssens, *Chrétien Lupus. Sa période ultramontaine (1660-1681)*, Louvain, 1979, pp. 141-146.

242. Cf. B. Neveu, *Pontchâteau*, p. 474.

243. *Ibidem*, p. 224.

244. *Op. cit.*, t. III, pp. 89-90. Voir aussi P. Thomas du Fossé, *op. cit.*, t. III, pp. 130-140.

245. On trouvera le texte de ce testament dans les archives du musée Condé, à Chantilly, Cabinet des titres, série A, carton n° 8, liasse « Succession de Mme de Longueville ».

246. Pour le détail de ces cérémonies, voir le récit conservé dans les archives du musée Condé, à Chantilly, section des manuscrits, n° 111 E 2; Bibliothèque nationale, ms français 17778, Journal de Port-Royal, f° 255; Villefore, *op. cit.*, t. II, pp. 170 et sv. ; V. Cousin, *Lettres inédites...*, pp. 360-363 ; C. Gazier, *Histoire du Monastère de Port-Royal*, Paris, 1929, pp. 329-330. — D'après Antoine Arnauld, Denis Dodart, médecin de la duchesse, composa deux épitaphes pour son cœur (*Œuvres*, t. IV, p. 137). Lors de la démolition du monastère, ce cœur et celui du jeune duc de Longueville († 1672) furent transférés en l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas, à Paris (cf. *Supplément au Nécrologe...*, p. 562).

247. Cf. Villefore, *op. cit.*, t. II, pp. 170-172 ; Mme de Sévigné, *Correspondance*, t. II, pp. 902-903 et 912. Le texte de cette oraison funèbre figure dans les archives du musée Condé, à Chantilly, section des manuscrits, n° 111 E 2. On n'y trouve aucune allusion à la place que Mme de Longueville avait occupée dans le mouvement janséniste. D'autres copies se rencontrent dans diverses bibliothèques (Bibl. nationale, ms français 10203, 11452 et 18625 ; Bibl. de l'Arsenal, ms 2734). — Quant à Gabriel de Roquette (1623-1707), il s'était d'abord attaché à la maison de Condé, puis au prince de Conti. C'est lui qui, en 1672, avait prononcé l'oraison funèbre de la princesse de Conti. Saint-Simon le décrit comme un intrigant qui « avait été de toutes les couleurs » (*op. cit.*, t. II, pp. 754-755). Cependant, bien qu'il fût « homme de relations, de politique », il s'appliqua sérieusement à réformer son diocèse (cf. P. Broutin, *La Réforme pastorale en France au XVIIe siècle*, Paris, Tournai, 1956, t. I, pp. 291-306).

248. Lettre du 22 avril 1679 ; cf. Bibliothèque de la Société de Port-Royal, Recueil de lettres de la Mère Angélique de Saint-Jean, liasse II ; *Vies édifiantes des Religieuses de Port-Royal*, s.l., 1751-1752, t. IV, p. 494. — Notons que, d'après Pierre Nicole, Mme de Longueville n'aimait guère la Mère Angélique de Saint-Jean, et qu'elle lui préférait la Mère du Fargis, « qui savait beaucoup mieux vivre » (cf. J. Racine, *Diverses Particularités concernant Port-Royal*, dans *Œuvres complètes*, Bibliothèque de la Pléiade, t. II, p. 154).

249. Voir le testament cité ci-dessus dans la note 245, et Villefore, *op. cit.*, t. II, p. 174. Les Carmélites de la rue Saint-Jacques reçurent aussi 6.000 livres.

250. Cf. E. Jacques, *op. cit.*, pp. 13-33.

251. Cf. L. Guelphe, *Relation de la Retraite de M. Arnauld dans les Pays-Bas en 1679*, Mons, 1723, pp. 3-5 ; E. Jacques, *op. cit.*, p. 30.

252. Cf. B. Neveu, *Pontchâteau*, p. 484.

253. Cf. L. Guephe, *op. cit.*, p. 5 ; A. Arnauld, *Œuvres*, t. I, p. 37,

t. XXIV, pp. 646-647. Arnauld niait formellement que ces réunions eussent un caractère séditieux.

254. Cf. Villefore, *op. cit.*, t. II, p. 179.

255. Cf. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. III, pp. 159 et sv. ; E. Jacques, *op. cit.*, pp. 34-38.

256. Cf. Abbé Guilbert, *Mémoires historiques et chronologiques sur l'Abbaye de Port-Royal des Champs...*, Paris, 1755, t. II, pp. 114-115. Toutefois, dans une lettre écrite en italien, en juillet (?) 1679, à Agostino Favoriti, secrétaire du chiffre à Rome, M. de Pontchâteau donne pour interlocuteur au roi, non pas le prince de Condé, mais son fils le duc d'Enghien, qui aurait ensuite rapporté cet entretien à son père (cf. B. Neveu, *Pontchâteau*, p. 483). Cette dernière version figure aussi dans une lettre citée par Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. III, p. 153. Voir également N. Fontaine, *op. cit.*, t. IV, p. 305.

257. Lettre à la Mère Angélique de Saint-Jean, du 4 mai 1679 (Bibliothèque de la Société de Port-Royal, à Paris : *Lettres de la Mère Angélique de Saint-Jean*, liasse IV, Appendice).

258. *Op. cit.*, t. I, pp. 207-208.